AFNOR SPEC 2503

OCTOBRE 2026

www.afnor.org

En tant que titulaire des droits d'auteurs sur ce document, ayant-droit ou distributeur autorisé de ce document, AFNOR autorise la consultation et le téléchargement selon les droits qui vous sont alloués pour votre abonnement ou votre achat.
Tous autres droits relatifs à ces documents sont réservés.
AFNOR s'oppose expressément à toute intégration, transmission ou absorption totale ou partielle du présent document par des moteurs ou algorithmes d'Intelligence Artificielle (IA). AFNOR s'oppose également à toute fouille de textes et de données ou création dérivée produite par une IA et basée sur le présent document.

As the copyright holder of this document or authorized distributor, AFNOR authorizes the consultation and downloading of the document as per the rights allowed for your subscription or purchase.
All other rights related to these documents are reserved.
AFNOR, as copyright holder or authorized distributor, expressly objects to any integration, transmission or absorption, in whole or in part, of the present document by Artificial Intelligence (AI) engines or algorithms. AFNOR is also opposed to any text and data mining or derivative creation produced by an AI and based on the present document.

AFNOR
Pour : prestonleeravail@gmail.com

Email: prestonleeravail@gmail.com

Le : 02/11/2026 à 11:20

Diffusé avec l'autorisation de l'éditeur

Distributed under licence of the publisher

DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans accord formel.

Contacter :
AFNOR – Norm'Info
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél : 01 41 62 76 44
Fax : 01 49 17 92 02
E-mail : norminfo@afnor.org

AFNOR
(prestonleeravail@gmail.com) Pour : prestonleeravail@gmail.com

afnor



One Health – Une Seule Santé :

Lignes directrices et recommandations pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé

Octobre 2026

AFNOR SPEC

Résumé

Le présent document fournit des lignes directrices et des recommandations relatives aux modalités de déclinaison de l'approche « Une Seule Santé »[1] par des organismes dans le cadre de leurs missions.

L'application de ces lignes directrices et recommandations est possible pour tous types d'organismes (au sens large du terme : établissements privés ou publics, associations, ou équipe projet, etc.) **avec la possibilité de le faire de manière adaptée aux éléments de contexte propres à chaque situation**.

Il fournit une approche générique pour décliner une démarche et n'est pas spécifique à un secteur donné.

Des exemples et des cas pratiques permettent d'illustrer, à titre informatif, la mise en œuvre par différents types d'organismes, issus de secteurs variés, de l'approche dans leurs activités.

Il promeut une compréhension commune de l'approche Une Seule Santé, le cas échéant en articulation avec d'autres dispositifs (cf § 5.3) favorisant un développement durable **et invite les organismes de tout secteur à s'engager dans une démarche progressive de prise en compte des impacts potentiels sur les différentes santés liées à leur fonctionnement et/ou leurs activités.**

L'AFNOR SPEC « Lignes directrices pour la déclinaison de l'approche One Health » vise ainsi à proposer le premier cadre de référence permettant de viser l'opérationnalité dans l'approche Une Seule Santé par tous types d'organismes dont les activités peuvent avoir un impact sur la santé humaine, animale, végétale, environnementale et celle des écosystèmes associés et invite à décliner une démarche globale et systémique.

[1] Cf définition au chapitre 2.

Sommaire

Résumé **2**

Sommaire **3**

Auteurs **8**

Avant-propos **10**

Introduction **11**

1. Domaine d'application **12**

2. Définition de l'approche « One Health » / « Une Seule Santé » **14**

3. Appréhender l'approche Une Seule Santé **16**

3.1. L'approche Une Seule Santé : historique 16

3.2. Relation entre approche Une Seule Santé, responsabilité sociétale et développement durable 18

4. Approche systémique nécessaire à la déclinaison de l'approche Une Seule Santé - illustrations **20**

5. Gouvernance et possibilité, le cas échéant, de développement à partir de dispositifs existants **21**

5.1. Généralités 21

5.2. Déploiement basé sur une analyse systémique 22

5.3. Possibilité de déclinaison en articulant avec des dispositifs existants 22

5.4. Inscription dans une démarche partagée avec des parties intéressées et co-construction 23

6. Cadre organisationnel pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé, basé sur une approche système **25**

6.1. Principe général 25

6.2. Contexte de l'organisme 27

6.2.1. Compréhension de l'organisme et de son contexte 27

6.2.2. Etat des lieux des engagements et actions existants 27

6.2.3. Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées 27

6.2.4. Détermination du périmètre d'application pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé 28

6.2.5. Organisation de type système de management pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé 28

6.3. Leadership 28
6.3.1. Leadership et engagement Une Seule Santé 28
6.3.2. Attribution des rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme 29
6.4. Planification 29
6.4.1. Identification des impacts sur les santés liées aux activités de l'organisme, des risques et opportunités ainsi que des externalités associées. 29
6.4.1.1 Identification et évaluation des impacts sur les santés 29
6.4.1.2 Identification des obligations de conformité 30
6.4.1.3 Risques et opportunités par rapport à l'organisme 30
6.4.1.4 Analyse des externalités 31
6.4.2. Objectifs relatifs à l'approche Une Seule Santé 32
6.4.3. Planification d'actions 32
6.5. Support 32
6.5.1. Ressources 32
6.5.2. Connaissances organisationnelles 33
6.5.3. Compétences 33
6.5.4. Informations documentées 33
6.5.5. Sensibilisation 34
6.5.6. Communication 34
6.6. Mise en œuvre dans le cadre des activités opérationnelles 34
6.6.1. Mise en œuvre pour les produits, services et projets. 34
6.6.2. Mise en œuvre pour le cas particulier de produits ou de services visant à produire des connaissances ou des données en déclinant l'approche Une Seule Santé. 35
6.6.3. Préparation et réponse aux situations d'urgence 35
6.7. Evaluation 35
6.8. Amélioration 36
6.8.1. Adaptation 36
6.8.2. Amélioration continue 36

7. Gestion des connaissances et des données en soutien d'approches Une Seule Santé : complément à destination des organismes concernés. 37

8. Lexique 38

i. Approche holistique, approche systémique et approche écosystémique .. 38
ii. Biodiversité 38
iii. Cycle de vie 38
iv. Chaîne de valeur 39
v. Direction 39
vi. Ecosystème 39
vii. Engagement 39
viii. Environnement 39

ix. Externalité 39
x. Impact sur les santés 40
xi. Indicateur 40
xii. Informations documentées 40
xiii. Objectif et Objectif Une Seule Santé 40
xiv. Organisme 41
xv. Partie prenante – partie intéressée 41
xvi. Politique Une Seule Santé 41
xvii. Produit 41
xviii. Projet 41
xix. Risque 42
xx. Risque global 42
xxi. Santé 42
xxii. Santé de l'environnement 42
xxiii. Santé des écosystèmes 42
xxiv. Santé et bien-être animal 43
xxv. Santé des sols 43
xxvi. Santé des végétaux 43
xxvii. Santé humaine 44
xxviii. Service 44
xxix. Service écosystémique 44
xxx. Sphère d'influence 44
xxxi. Système 44
xxxii. Système de management 45
xxxiii. Une Seule Santé 45

9. Références bibliographiques 46

9.1. Articles scientifiques et publications académiques 46
9.2. Rapports, ouvrages, guides et documents de référence 47
9.3. Textes officiels, réglementaires et engagements internationaux 48
9.4. Ressources et publications institutionnelles 49
9.5. Sites, plateformes, initiatives et événements 50
9.6. Normes 51
9.6.1. Qualité 51
9.6.2. Management environnemental, cycle de vie et information environnementale 51

9.6.3. Biodiversité, génie écologique et microbiologie 51
9.6.4. Achats responsables 52
9.6.5. Responsabilité sociétale et gouvernance 52
9.6.6. Sécurité, protection et gouvernance des données 52
9.6.7. Connaissances, risques, continuité et gouvernance 52
9.6.8. Intelligence artificielle 53
9.6.9. Santé et sécurité au travail 53
9.6.10. ODD et management de l'innovation 53
9.6.11. Économie circulaire 53
9.6.12. Externalités, valeur et coûts 53

10. Compléments illustratifs : recueil d'exemples et cas pratiques présentés par des membres du Groupe de Travail. 54

Fiche 1 : MedVallée Montpellier : une dynamique de territoire au service de l'approche One Health 54

Fiche 2 : Un espace de collaboration, de ressources et de promotion des actions en santé environnement et One Health des collectivités et acteurs des territoires 54

Fiche 3 : Exemples d'indicateurs mobilisés par Bleu-Blanc-Cœur pour évaluer l'impact du mode d'agriculture sur la qualité nutritionnelle des aliments, la santé des animaux et des hommes 54

Fiche 4 : Évaluer le retour sur investissement d'actions menées dans une approche One Health 54

Fiche 5 : Développement de dispositifs innovants d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, de leurs aidants et de l'ensemble des parties prenantes impliquées ou exposées aux impacts de cette situation, intégrant les déterminants sociaux, territoriaux et environnementaux. 54

Fiche 6 : Institutionnalisation et animation d'une gouvernance nationale One Health : contribution du Cirad à l'animation et au renforcement de la gouvernance One Health au sein du Vietnam One Health Partnership for Zoonoses Network (OHPN) 54

Fiche 7 : Institutionnalisation et animation d'une gouvernance nationale One Health : contribution du Cirad à l'animation et au renforcement de la gouvernance One Health au sein du Vietnam One Health Partnership for Zoonoses Network (OHPN) 55

Fiche 8 : Réintroduire le vivant et ses interdépendances au cœur des décisions et du fonctionnement d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) 55

Fiche 9 : Gouvernance et leadership adaptés à une approche One Health 55

Fiche 10 : MedVallée Montpellier : Une gouvernance collégiale et participative pour une dynamique de territoire inédite et coconstruite, fondée sur l'enjeu One Health 55

Fiche 11 : La contribution des laboratoires départementaux de Public Labos à une surveillance et une réponse coordonnée face à une zoonose : l'influenza aviaire 55
Fiche 12 : Actions de sensibilisation à l'approche Une Seule Santé 55
Fiche 13 : Guide de bonnes pratiques relatif à l'emploi des médicaments anticancéreux en médecine vétérinaire 55
Fiche 14 : Optimisation de la santé des écosystèmes agricoles et de la qualité nutritionnelle par une approche intégrée One Health (Du sol à l'alimentation) 55
Fiche 15 : Développement et mise en expérimentation d'OHinTouch, plateforme collaborative dédiée à la mise en réseau et à la coordination des acteurs One Health. 55
Fiche 16 : Score territorial Une Seule Santé pour le suivi de la dépendance des personnes âgées 55
Fiche 17 : Intégration de l'approche « Une Seule Santé » dans les pratiques d'une filière industrielle : illustration à partir de la filière des emballages métalliques. 55
Fiche 18 : La gestion de l'eau comme fil conducteur d'une démarche One Health intégrée : l'exemple de l'entreprise Tendriade 55

11. Annexes techniques 56

11.1. Exemples de représentation schématique d'approches systémiques 56
11.2. Exemples d'actions mises en place pour maîtriser des impacts environnementaux susceptibles de générer des impacts sur les autres santés. 59
11.3. Exemples de parties intéressées et d'attentes associées 59
11.4. Eléments informatifs relatifs à l'évaluation des impacts sur les santés 60

12. Annexes illustratives 62

12.1. Guides et outils internationaux 62
12.2. La roue du One Health telle que proposée par la commission One Health du Lancet. 63
12.3. Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU 66
12.4. Le rapport 2025 du Forum économique mondial sur les risques globaux . 66
12.5. La France face aux neuf limites planétaires 69
12.6. Santé et biodiversité : l'approche Nexus de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) 70
12.7. Le microbiome et l'approche Une Seule Santé 71
12.8. Les principes de Manhattan (2004) 72

Auteurs

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), avec l'impulsion du Commissariat général au développement durable (CGDD), est à l'origine de l'initiative de ces travaux visant à identifier, partager et proposer des modalités de déclinaison volontaire de l'approche Une Seule Santé dans tous secteurs, publics ou privés.

Le copilotage de la construction de cette AFNOR SPEC One Health a été réalisé par le CGDD, l'Anses et l'Afnor.

L'animation et la coordination des travaux avec un groupe d'organismes de différents secteurs ont été réalisés par Sylvie Loisel (cheffe de projets transversaux en appui à l'expertise, Anses), en lien avec Erick Lajarge (responsable ministériel aux normes, CGDD), Matthieu Schuler (Directeur général délégué, Pôle Sciences pour l'expertise, Anses) et Anne-Françoise Berthon (chargée de mission One Health, Anses).

La présente SPEC est le résultat d'un travail collaboratif effectué par les membres d'un groupe* composé par les organismes et personnes suivantes :

- **Bleu Blanc Cœur** : Pierre Weill, Nathalie Kerhoas et Laurent Pasquier
- **CEVA Santé Animale** : Ariane Van Ghelue et Vassilios Kaltsatos
- **CEREMA** : Sophie Cariou, Lucie Anvizino et Benjamin Rous
- **Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)** : Frédérique Millard et Laura Barbier
- **Ciconia** : Karine Stoppiglia et Mehdi Lancrenon
- **CIRAD** : Thierry Lefrançois et Marisa Peyre
- **CNIEL** : Dominique Cwikula
- **Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires** : Matthieu Mourou et Sophie Kasbi
- **Conseil National Ordre des Médecins** : Didier Spindler, Cécile Bissonnier et Lucie Hug
- **Enovacom** : Asma Rabaoui
- **Fondation Une Santé Durable pour Tous** : Benoit Miribel, Armelle Hebert et Laurianne Barbier
- **Forvis Mazars** : Damien Brizzi
- **Health Data Trust** : Mariane Cimino
- **Hello Nature** : Benoît Planques et Alice Toderi
- **HOSPIIA** : Bernard Castells
- **IFREMER** : Wilfried Sanchez et Tristan Renault
- **Institut Curie** : Sophie Oger-Hodge et Bastien Pinot
- **Institut One Health** : Cédric Colmar, Quentin Montiege, Antoine Gerbault et Marie Laure Demaegdt
- **INTERBEV** : Christel Duchene et Céline Talarcyk
- **Montpellier Méditerranée Métropole – Mission MedVallée** : Christel Celie et David Gomis
- **OHExpert** : Colombe Henrion, Claire Lajaunie et Elie-Ishnel Ishara
- **Orange Business Service** : Cécile Vazeille
- **PRIMUM NON NOCERE** : Dorian Espagne et Robin Justeau-Morellet
- **PUBLIC LABOS** : Laurence Fleury et Emmanuel Esposito
- **Syndicat National des Fabricants de Boites, Emballages et Bouchages Métalliques (SNFBM)** : Claudie Mathieu et Anne Marie Klaeyle
- **Syndicat National des Inspecteurs en Santé Public et Vétérinaire (SNGTV) et Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL)** : Henri Touboul
- **Syndicat National des Inspecteurs en Santé Public Vétérinaire (SNISPV)** : Stephan Pinede
- **ST(E)ER Transition** : Damien Zurcher
- **Syndicat de l'Industrie du Médicament et diagnostic Vétérinaires (SINV):** Jean Louis Hunault et Marie Anne Barthelemy
- **Syndicat des Médecins Libéraux (SML)** : Sophie Bauer
- **UNIVERSITÉ MONTPELLIER III PAUL VALÉRY** : Gabriela Litre , Guillaume Broc, Stéphane Raffard et Marion Le Texier

*NB – Ce groupe n'avait pas la prétention d'être exhaustif ; la mise à disposition de ce travail en accès libre permettra aux acteurs qui souhaiteraient contribuer à son amélioration de se manifester.

Certains éléments ont été préparés en amont des réunions plénières avec un groupe restreint, composé de :

- **Anses** : Sylvie Loisel
- **Fondation Une Santé Durable pour Tous** : Laurianne Barbier
- **Forvis Mazars** : Damien Brizzi
- **Institut One Health** : Marie Laure Demaegdt
- **SNGTV et SNVEL** : Henri Touboul

Le projet a été conduit selon les dispositions organisationnelles de l'Afnor, avec le soutien de Chloé Duclay (chargée de mission développement transitions environnementales et systémiques, Afnor) et Aurélie Thiebaud (responsable de développement alimentaire, Afnor).

Avant-propos

La nécessité d'appréhender les défis croissants liés notamment au dérèglement climatique, aux pollutions diffuses, à la perte de biodiversité (cf. ii) et les problématiques sanitaires associées (maladies infectieuses dont les zoonoses – avec le risque de résistance d'agents pathogènes aux traitements -, maladies non transmissibles, malnutrition, mal-être lié à un environnement incertain, …) appelle une réflexion systémique multidisciplinaire pour diffuser des bonnes pratiques, favoriser l'émergence de solutions pratiques et innovantes dans toutes les filières et renforcer tant la palette que la mise en œuvre de leviers d'action.

Les activités anthropiques de toutes natures modifient l'environnement avec des impacts potentiels dans de nombreux compartiments du vivant. Certaines sont protectrices et d'autres porteuses de risques qui menacent la santé et la durabilité, des humains, des animaux, des végétaux, de l'environnement et des écosystèmes (cf. iv) communs à tous les êtres vivants. Pour une partie de ces impacts, la matérialisation peut être fortement différée et précédée de longues phases silencieuses, conduisant à des constats et réactions tardives

L'ensemble des acteurs de la société (société civile, Etat, acteurs économiques, communauté scientifique, collectivités, …) doit se mobiliser et mettre en place des dispositifs qui considèrent les interconnexions entre les différents êtres vivants et les écosystèmes. Prendre en compte cette interdépendance dans les organisations permet de tendre vers des systèmes équitables, durables et plus sains.

Un cadre de pensée partagé One Health / Une Seule Santé et des lignes directrices associées sont un moyen de piloter la nécessaire adaptation de chaque organisme à ces enjeux capitaux. Ce cadre doit s'accompagner de lignes de conduite partagées facilitant l'intermédiation pour sa mise en œuvre.

Le présent document a été développé par un groupe de travail ouvert et reflète à ce titre l'accord de personnes et organisations ayant participé à son élaboration. AFNOR a mis à disposition des auteurs son savoir-faire en ingénierie normative afin de coordonner les travaux d'élaboration et éditer le document. En conséquence, le contenu de ce document n'engage que ses auteurs et ne saurait être considéré comme constituant le droit applicable. En effet, AFNOR n'étant ni habilitée à délivrer du conseil juridique ni législateur, AFNOR ne saurait être tenue responsable de l'utilisation qui est faite de ce document, notamment concernant la règlementation éventuellement citée dont la bonne application relève exclusivement de la responsabilité de chacun.

L'AFNOR SPEC :

— **est un document technique développé et approuvé dans le cadre d'un processus transparent et ouvert ;**

— **représente l'approbation de ce seul groupe de travail sur le texte final et ne doit pas être présentée comme une norme française ou comme équivalente à une norme française.**

Introduction

Face aux défis environnementaux - liés notamment à la triple crise issue de la pollution, du dérèglement climatique et de la perte de biodiversité -, sanitaires et sociétaux mentionnés en avant-propos, les **organismes publics ou privés** sont amenés à gérer les risques et opportunités associés de manière holistique et répondre aux attentes croissantes de transparence de leurs parties intéressées.

L'approche « Une Seule Santé » permet de répondre à ce besoin et invite à prendre en compte dans les systèmes organisationnels une approche écosystémique intégrant l'ensemble du vivant - les êtres humains, les animaux, les végétaux, l'environnement et les écosystèmes associés - afin de maintenir ou de participer à restaurer un environnement sain en agissant sur les facteurs contrôlables et ainsi, grâce à une approche préventive, anticiper ou atténuer les risques.

Le présent document propose des lignes directrices et des recommandations, en cohérence avec d'autres dispositifs organisationnels déjà existants et utilisés pour faciliter le cas échéant leur gestion de manière intégrée[1], en vue de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation de l'approche Une Seule Santé pour le bon fonctionnement d'organismes et la gestion de projets.

La déclinaison de l'approche « Une Seule Santé » peut se fonder sur les axes de déploiement et le cadre organisationnel (cf. chapitre 6) proposés dans le présent document.

Ce document fournit des lignes directrices et des recommandations aux utilisateurs et n'est pas destiné à des fins de certification.

Il s'agit d'une Spec qui ne comporte aucune exigence (qui serait identifiée par les formes verbales « doit » ou « doivent »). Les expressions telles que, « il convient » et « il est recommandé » sont utilisées pour exprimer une recommandation pour se conformer au présent document et les formes verbales « peut » et « peuvent » sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utile mais non obligatoire.

En outre, le présent document fournit des renseignements supplémentaires destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments ou à en clarifier l'application, présentés sous forme de notes.

Cette SPEC propose un cadre organisationnel, développé au chapitre 6, pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé dans tous types d'organismes, complété en amont par des chapitres généraux de présentation de l'approche et en aval par des éléments relatifs à la gestion des connaissances et des données, des définitions et des Annexes techniques et illustratives. Elle est enrichie par des fiches qui présentent des exemples de projets ou d'actions en lien avec l'approche, réalisées sous la responsabilité des organismes qui témoignent.

[1] Les recommandations sont compatibles et synergiques avec d'autres normes ISO de lignes directrices (26000 pour la responsabilité sociétale, 31000 pour les risques) ou de management (notamment 14001 pour l'environnement, 45001 pour la santé et la sécurité au travail, 17298 pour la biodiversité), sans qu'il soit nécessaire de les avoir déployés pour décliner la présente SPEC.

1. Domaine d'application

Le présent document fournit des lignes directrices et des recommandations relatives à la déclinaison de l'approche « Une Seule Santé » par des organismes (cf. xiv). **Elles sont applicables à tous types d'organismes** : entreprises privées (industries, start up, TPE, PME, grand groupe, …), organismes publics, collectivités territoriales, associations.

L'approche Une Seule Santé, définie au niveau international (cf § 2), reconnaît que les santés (cf. xxvii) des humains, des animaux domestiques et sauvages, des végétaux et de l'environnement (cf. viii) au sens large (y compris les écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes.

Par ailleurs, les déterminants sociaux et environnementaux des santés sont en partie liés aux impacts des produits (cf. x) et des services (cf. xxviii).

Dans ce cadre, ce document permet de proposer des orientations communes pour décliner l'approche Une Seule Santé afin de promouvoir la santé humaine (cf. xxvii), des animaux (cf. xxiv), des végétaux (cf. xxvi), de l'environnement (cf. xxii) et des écosystèmes (cf. xxiii) et de prévenir et gérer les impacts négatifs à l'interface « humain-animal-végétal-environnement », approche qui nécessite d'être intégrée, multisectorielle, multi acteurs, holistique et transdisciplinaire.

La démarche générique proposée n'est pas spécifique à un secteur donné. **Elle contribue à déployer la seconde voie de changement relative au développement organisationnel proposée par le plan d'actions conjoint « Une Seule Santé »[2] de la quadripartite**, l'alliance constituée par quatre institutions internationales – l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – visant à renforcer la coopération en vue d'équilibrer et d'optimiser durablement la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement.

Le présent document peut être appliqué à tous types d'activités, au-delà de la gestion de problématiques sanitaires initialement portées par les premiers dispositifs déployés dans le cadre d'approche Une Seule Santé : zoonoses, résistances aux antimicrobiens, maladies vectorielles.

Ce document présente une démarche globale déclinable dans le cadre du dispositif organisationnel de tout organisme, en lien le cas échéant avec d'autres dispositifs permettant le déploiement d'une stratégie de responsabilité sociétale, dans l'objectif d'y intégrer des aspects relatifs à la santé et d'y consolider une approche préventive. Il invite à identifier les impacts afin de les gérer, d'éclairer la prise de décision dans des contextes impliquant des interactions avec les différentes santés, et également d'identifier des bénéfices, la capacité d'innovation et de création de valeur

[2] https://www.unep.org/fr/resources/publications/une-seule-sante-plan-daction-conjoint-2022-2026

Parmi les bénéfices potentiels, il est possible de citer :

- le fait de favoriser une prise de décision avec une meilleure appréhension des impacts sur les santés (cf. xxi), des risques (cf. xix) et opportunités, des externalités (cf. ix) et des attentes des parties intéressées (cf. xv) spécifiques à l'approche Une Seule Santé ;
- le renforcement du dispositif de maîtrise des risques en lien avec les impacts sur les santés grâce à une analyse systémique permettant d'accompagner la mutation progressive de la société d'une logique de gestion de crise vers une logique d'investissement dans la prévention et de réduire les pertes socio-économiques directes et indirectes (les coûts de l'inaction sont estimés comme étant 100 fois plus élevé que celui de l'action) tout en permettant ainsi la création de valeur ajoutée à long terme ;
- l'amélioration des relations avec les parties intéressées internes et externes ;
- l'amélioration des conditions de travail en évitant ou en maîtrisant les crises ;
- l'acceptation sociale accrue des activités ;
- la prise en compte de la sécurité sanitaire et environnementale des produits ou services ;
- la capacité à intégrer les liens avec des changements globaux (dérèglement climatique par exemple) ;

2. Définition de l'approche « One Health » / « Une Seule Santé »

La **définition opérationnelle de l'approche « Une Seule Santé »[3] a été adoptée en décembre 2021** par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a été formulée par leur groupe consultatif, le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche Une Seule Santé (One Health High Level Expert Panel - OHHLEP[4]), dont les membres représentent un large éventail de disciplines dans les domaines scientifiques et politiques du monde entier concernés par l'approche « Une Seule Santé ».

La définition est la suivante :

« Une Seule Santé » est une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et à trouver un équilibre entre ces dimensions, de manière durable.

Elle prend acte du fait que la **santé des êtres humains, ainsi que celle des animaux domestiques et sauvages, des végétaux et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes**.

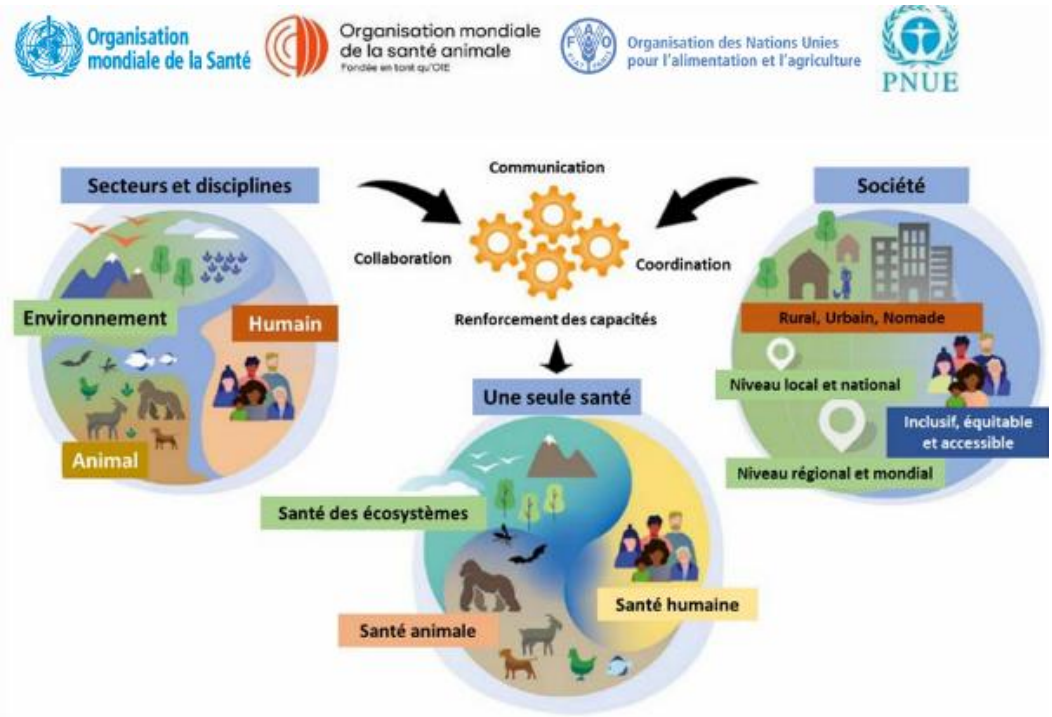
Cette approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société en vue d'œuvrer ensemble pour promouvoir le bien-être et **faire face aux menaces pour la santé et pour les écosystèmes**, tout en tenant compte des **besoins collectifs en eau potable, en énergie et en air propres, ainsi qu'en aliments sûrs et nutritifs**. Elle permet aussi de combattre les **changements climatiques et contribue au développement durable**. [5]

[SOURCE : Déclaration conjointe du groupe quadripartite : FAO, OMSA, OMS et PNUE, 01/12/21[6]]

L'OHHLEP précise plusieurs grands principes qui la sous-tendent [5] :

1. équité entre les secteurs et les disciplines ;
2. parité sociopolitique et multiculturelle (doctrine selon laquelle toutes les personnes sont égales les unes aux autres et devraient avoir accès aux mêmes droits et possibilités), ainsi qu'inclusion et participation des communautés et des populations marginalisées ;
3. équilibre socioécologique tendant à l'harmonie dans les interactions entre les êtres humains, les animaux et l'environnement, tout en reconnaissant l'importance de la biodiversité, de l'accès à des espaces et des ressources naturelles suffisants ainsi que la valeur intrinsèque de tous les êtres vivants qu'abrite l'écosystème ;
4. bonne gestion et responsabilité, pour les êtres humains, de changer leurs comportements et d'adopter des solutions durables qui tiennent compte de l'importance du bien-être animal et de l'intégrité de l'écosystème global, afin de garantir ainsi le bien-être des générations présentes et futures ;
5. collaboration transdisciplinaire et multisectorielle englobant toutes les disciplines concernées, les formes de connaissances modernes et traditionnelles, ainsi qu'une large gamme de points de vue représentatifs.

[3] https://www.who.int/publications/m/item/one-health-theory-of-change et https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health
[4] https://www.who.int/groups/one-health-high-level-expert-panel
[5] https://journals.plos.org/plospathogens/article?id=10.1371/journal.ppat.1010537 **et** traduction officielle : Microsoft Word - One Health defination and principles translations_V4.docx
[6] https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health



OHHLEP et al. 2022. One Health: A new definition for a sustainable and healthy future. PLOS Pathogens

Note 1 : « Une Seule Santé » est la traduction reconnue au niveau national pour « One Health » [5].

Note 2 : La santé des microorganismes est implicitement prise en compte dans le cadre des santés citées par la définition (cf. §12.7 pour plus d'information)

Note 3 : Dans le cadre de la présente Spec, l'expression « les santés » est utilisée pour englober la santé humaine, animale, des végétaux, de l'environnement et des écosystèmes.

Note 4 : D'autres terminologies peuvent être associées à l'approche Une Seule Santé avec des périmètres différents et moins larges et qui peuvent encore faire débat et sont donc susceptibles d'évoluer (santé environnementale, santé globale, santé communautaire, santé planétaire, …).

3. Appréhender l'approche Une Seule Santé

3.1. L'approche Une Seule Santé : historique

Les avancées en termes d'émergence d'une approche Une Seule Santé et de volonté de définition et de concrétisation ont été permises grâce à de nombreuses initiatives mondiales et à la création de réseaux de réflexion au plan international dont la Quadripartite « Une Seule Santé », et également au plan national, territorial et institutionnel. Les étapes ci-dessous permettent d'illustrer cette historique.

- **12 août 1992** : **déclaration de Rio** sur l'environnement et le développement[7]
- **1995** : **Assemblée mondiale de la santé** : résolution visant à détecter les maladies infectieuses émergentes et réémergentes.
- **De 2001 à 2005** : **Millenium ecosystem assessment**[8] (commande de l'ONU) : programme évaluant scientifiquement à l'échelle mondiale les interactions entre le fonctionnement des écosystèmes et le bien-être humain : mise en avant que 60 % des services explorés sont dégradés ou surexploités et d'éléments permettant de rappeler les changements globaux en cours (climat, …) et qu'une rupture est nécessaire dans les pratiques humaines.
- **2004** : **fondation de l'approche « One Health »** officialisée par la Wildlife Conservatory Society (WCS), organisation non gouvernementale sur la biodiversité, qui promeut l'initiative « One Health, One World » et les 12 principes de Manhattan[9] (cf 12.8).
- **2004 :** crise de l'**influenza aviaire H5N1** qui a été l'occasion d'un décloisonnement des approches et de l'institutionnalisation de l'approche Une Seule Santé par les instances internationales
- **1er mars 2005** : loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à **la Charte de l'environnement**[10] qui consacre le principe de précaution et le droit à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé
- **2007** : première alliance **tripartite entre l'OMS, la FAO et l'OMSA**.
- **Juillet 2010** : **création de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), suite à la fusion de l'Afsset (agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) et de l'Afssa (agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation)[11] dans un cadre réglementaire qui prévoit un réseau de partenaires nationaux et internationaux dont une trentaine désigné par l'article R1313-3[12] du code la santé publique (il y a, en particulier, un partenariat pour l'épidémiosurveillance humaine avec Santé publique France).
- **Septembre 2015** : adoption de l'accord relatif à **l'Agenda 2030**[13] construit autour des **17 objectifs de développement durable**[14], démarche parallèle à connecter avec l'approche Une Seule Santé.

[7] https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm
[8] https://www.millenniumassessment.org/fr/
[9] https://oneworldonehealth.wcs.org/about-us/mission/the-manhattan-principles.aspx et https://www.onehealthcommission.org/documents/filelibrary/library_references/reports/Manhattan_principles_2004_D578C2BB55C0C.pdf
[10] https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnement
[11] https://www.anses.fr/fr et https://www.anses.fr/fr/content/one-health-une-seule-sante-pour-les-etres-vivants-et-les-ecosystemes
[12] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039233872
[13] https://www.agenda-2030.fr/anniversaire-des-objectifs-de-developpement-durable/?
[14] https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

- **2020** : **pandémie de COVID-19**, crise de santé publique causée par un virus d'origine possiblement animale, qui souligne la validité de l'approche Une Seule Santé pour analyser la situation, en particulier en faisant contribuer des professionnels de la santé animale à la réflexion.
- **Septembre 2020** : création de la **Fondation Une Santé Durable pour tous**[15] à Lyon, en réaction à la pandémie de COVID-19 qui a pour objectif d'accroître le dialogue et les projets innovants entre partenaires publics et privés en faveur d'une santé durable pour tous, ceci dans le cadre d'une action collaborative et inclusive, sans frontières, alignée avec les Objectifs du Développement Durable (ODD 2030). Depuis le 4 juillet 2024, la Fondation Une Santé Durable pour Tous est sous l'égide de l'Institut Pasteur.
- **2020** : lancement du **Green Data for Health** (GD4H)[16] pour faciliter le croisement entre données environnementales et données de santé et transfert de sa gestion à l'Anses en avril 2025.
- **Janvier 2021** : lancement de l'initiative **PREZODE** par la présidence française et la FAO lors du One Planet Summit, une coalition internationale qui promeut la prévention des risques pandémiques dans une approche Une Seule Santé.
- **Décembre 2021** : adoption de **la définition opérationnelle de l'approche « Une Seule Santé »**[17] par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), définition formulée par leur groupe consultatif, le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche Une Seule Santé (OHHLEP), dont les membres représentent un large éventail de disciplines dans les domaines scientifiques et politiques du monde entier concernés par l'approche « Une Seule Santé » (cf § 2).
- **Mars 2022** : renforcement de l'engagement de la **FAO, l'OMSA, le PNUE et l'OMS** à promouvoir les principes d'Une Seule Santé en établissant la **collaboration quadripartite** sur Une Seule Santé[18].
- **Octobre 2022** : lancement par la quadripartite du **plan d'action conjoint quinquennal Une Seule Santé**[19] adossé à la théorie du changement[20]
- **Novembre 2022** : adoption de la **stratégie de l'Union Européenne en matière de santé mondiale qui intègre l'approche Une Seule Santé**[21] et de la task force interagence[22] Une Seule Santé.
- **Novembre 2023** : lancement des **communautés de pratique de la Quadripartite** sur la planification et le retour sur investissement suite à la déclinaison d'une approche One Health (en collaboration avec le Cirad et la Banque Mondiale) et sur la gouvernance One Health[23]

[15] https://fondation-usdt.org/
[16] https://gd4h.ecologie.gouv.fr/
[17] https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health
[18] https://www.fao.org/one-health/background/coordination/en
[19] https://www.unep.org/fr/resources/publications/une-seule-sante-plan-daction-conjoint-2022-2026
[20] https://www.who.int/publications/m/item/one-health-theory-of-change
[21] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7153
[22] Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Agence européenne pour l'environnement (AEE), Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et Agence européenne des médicaments (EMA) : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/cross-agency-one-health-task-force-framework-action et https://health.ec.europa.eu/one-health/cross-agency-one-health-task-force_en
[23] https://virtual-learning-center.fao.org/admin/tool/custompage/view.php?id=54 et https://virtual-learning-center.fao.org/admin/tool/custompage/view.php?id=50

- **Mai 2025** : adoption de **l'Accord mondial sur les pandémies**[24], intégrant l'approche Une Seule Santé (article 5 sur la base de la définition proposée par l'OHHLEP) et le concept de prévention (article 4).
- **Juillet 2025** : **rapport de la commission One Health du Lancet**[25]
- **Avril 2026** : **sommet mondial One Health** dans le cadre de la présidence français du G7[26].

Les organismes cités au niveau de cette historique peuvent être sources de connaissances (cf chapitre 6). L'Annexe illustrative § 12.1 présente une liste de guides et d'outils portés par les organisations internationales.

Le défi actuel est celui de l'implémentation et de la prise en compte de l'approche Une Seule Santé par l'ensemble des acteurs de la société dans un esprit de responsabilité partagée et d'engagement envers les transformations à prévoir.

L'approche Une Seule Santé, tout d'abord orientée vers des thématiques telles que les zoonoses et l'antibiorésistance, s'est élargie dans son application à la prise en compte de l'ensemble des facteurs susceptibles d'impacter les santés humaine, animale, végétale, de l'environnement et des écosystèmes, suite à la prise de conscience de leur interdépendance.

Il s'agit de mettre en œuvre des mesures de gestion ou de prévention cobénéficiaires, a minima, non délétères pour les santés. Cette démarche repose sur l'intérêt collectif.

En 2026, le sommet mondial One Health de Lyon et le colloque scientifique qui l'a précédé ont été l'occasion d'établir, pour faciliter une déclinaison globale de la démarche dans les secteurs scientifiques et au-delà dans l'ensemble de la société en incluant les acteurs économiques, des engagements[27] et des recommandations[28].

3.2. Relation entre approche Une Seule Santé, responsabilité sociétale et développement durable

Ainsi, le déploiement de l'approche Une Seule Santé peut apparaître comme axe directeur de développement :

- de dispositifs de prévention et de gestion de situations sanitaires complexes ou
- d'autres projets dans le domaine de la santé

mais aussi

- de systèmes de management des organismes : qualité, environnement, hygiène sécurité, risque, etc.,
- de dispositifs de responsabilité sociétale, de déclinaison des objectifs de développement durable,
- de dispositifs de préservation ou de restauration des écosystèmes,
- de déclinaison d'outils tels que les analyses de cycle de vie (cf. iii), dans un esprit d'éco-conception ou d'économie circulaire, de produits, services ou projets,

et plus largement de toutes les démarches permettant de contribuer au développement durable.

L'alignement de l'approche Une Seule Santé avec celle de la responsabilité sociétale permet de mettre en lumière les interconnexions entre l'environnement et la santé humaine, animale et végétale, de l'environnement et des écosystèmes au sens large. Il s'agit donc, plus que de l'ajout d'une thématique supplémentaire à gérer, d'un approfondissement d'analyses déjà existantes grâce à un élargissement du champ.

[24] https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/pandemic-prevention--preparedness-and-response-accord
[25] https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(25)01919-1/fulltext
[26] https://oneplanetsummit.fr/
[27] https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/19/915860c2a61f8cbb7b906b0c16c22cfbd769a14a.pdf
[28] https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2026-04/synth-se-des-recommandations-issues-du-colloque-scientifique-du-one-health-summit-version-anglais-fran-ais---12-pages--39835.pdf

La démarche préconisée peut ainsi être déployée dans le cadre de la gestion de projets visant à maîtriser la sécurité sanitaire mais aussi, afin de garantir une approche globale de prise en compte par l'ensemble des acteurs (y compris ceux non spécialisés dans le domaine sanitaire), dans le cadre du management de projets, de la gouvernance d'organismes et de la conception de leurs services ou produits, de la gestion de territoires.

4. Approche systémique nécessaire à la déclinaison de l'approche Une Seule Santé - illustrations

L'approche Une Seule Santé vise à prendre en compte les liens étroits entre santé humaine, animale, végétale, de l'environnement et des écosystèmes associés. Tout changement dans ces liens est susceptible d'être source de dysfonctionnements des écosystèmes et d'apparition de pathologies.

Il s'agit d'appréhender les différentes santés selon une approche systémique et écosystémique (cf. i), donc globale et intégrée.

A titre d'exemple, la pollution d'un milieu par une activité anthropique est susceptible de se propager dans l'ensemble des autres milieux, des écosystèmes et de contaminer l'ensemble des êtres vivants exposés, avec des impacts sanitaires potentiels.

Ainsi, cette approche Une Seule Santé ne constitue pas une fin en soi mais un changement des pratiques et des modalités de réflexion en amont des actions menées par les différents acteurs de la société. Sa déclinaison doit mobiliser la capacité de raisonner de manière systémique en mobilisant la transversalité. L'approche systémique permet de comprendre les interactions entre facteurs contribuant à des impacts positifs ou négatifs sur les santés.

Note : Des schémas sont proposés à titre d'exemples en Annexe technique (cf § 11.1) pour illustrer cette approche systémique. Les Annexes au § 12.2 et 12.6 illustrent également cette approche.

5. Gouvernance et possibilité, le cas échéant, de développement à partir de dispositifs existants

Les axes et recommandations proposés dans cette SPEC sont cohérents avec les lignes directrices portées par des normes ISO (comme par exemple l'ISO 26000 pour la responsabilité sociétale et l'ISO 31000 pour les risques), et également compatibles avec des normes de systèmes de management. Cela a pour objectif de faciliter une déclinaison intégrée par l'organisme de l'approche Une Seule Santé avec des dispositifs de gouvernance ou des cadres organisationnels déjà existants sans avoir à tout recréer.

La démarche proposée pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé n'implique pas la mise en place d'un dispositif séparé supplémentaire **mais plutôt un approfondissement de l'existant en élargissant aux différentes santés.**

5.1. Généralités

Il convient que le cadre organisationnel soit construit de manière à permettre que la démarche Une Seule Santé fasse partie de la stratégie de l'organisme, soit incarnée, dispose de ressources et soit suivie.

Le cadre organisationnel a pour objectif d'intégrer l'approche Une Seule Santé dans les systèmes, les activités et les fonctions significatives de l'organisme.

L'efficacité de la démarche va dépendre de son intégration dans la gouvernance de l'organisme.

Les éléments suivants, notamment, sont à considérer :

- la prise en compte des perspectives de tous les acteurs concernés dans la définition de la stratégie
- la mise en place d'espace/temps de dialogue entre les parties intéressées des différents secteurs (e.g. constitution d'un comité technique Une Seule Santé ou équivalent, intégration de questions Une Seule Santé à l'ordre du jour des différentes instances de gouvernance, de direction (cf. v) et de management avec élargissement des participants, …),
- des mandats clairs et établis,
- la compréhension de chaque partie prenante de ses rôles et responsabilités en lien avec les aspects Une Seule Santé,
- la transparence dans la priorisation des aspects Une Seule Santé pris en compte,
- des décisions fondées sur base d'évidences scientifiques.

Le développement de ce cadre organisationnel, développé au niveau du chapitre 6 comprend les composantes suivantes, en cohérence avec une démarche de système de management (cf. xxxii) :

- Prise en compte du contexte : spécificités, parties intéressées, périmètre d'application, approche système de management
- Leadership, engagement (cf. vii), rôles et responsabilité
- Planification : identification des impacts des activités sur les santés, des risques et opportunités, des externalités, des exigences, définition d'objectifs, le tout permettant la planification d'actions
- Support : ressources, compétences, sensibilisation et communication
- Mise en œuvre
- Evaluation
- Amélioration

Elles permettent à l'organisme de s'engager dans une démarche d'amélioration continue par rapport au périmètre d'application exploré et aux actions déployées.

Les éléments proposés sont destinés à tous types d'organismes, quel que soit leur dispositif de gouvernance.

5.2. Déploiement basé sur une analyse systémique

Il convient que l'organisme prenne en compte l'ensemble des éléments constituant son contexte afin d'y développer l'approche Une Seule Santé pour aller vers une organisation durable dans toutes ses dimensions (cf chapitre 4).

Les éléments sociaux, économiques et financiers relatifs aux clients ou aux demandeurs, sont à prendre en compte en lien avec les éléments environnementaux, écosystémiques et sanitaires.

Il s'agit de développer une approche décloisonnée et transdisciplinaire.

5.3. Possibilité de déclinaison en articulant avec des dispositifs existants

La déclinaison de l'approche Une Seule Santé permet **d'améliorer la gestion des risques et celle des coûts cachés associés**. **Elle peut s'articuler, le cas échéant, avec des démarches existantes.**

Il peut s'agir, **par exemple** :

- d'outils génériques :
  - l'analyse du cycle de vie des produits ou des services,
  - le bilan des gaz à effets de serre (ces gaz pouvant avoir un impact sur les santés),
  - l'écoconception,
  - l'économie circulaire,
  - l'analyse de la matérialité,
  - le diagnostic biodiversité[29],
  - la prise en compte des services écosystémiques (cf. xxix)[30],
  - l'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable (cf. §12.3),
  - les dispositifs relatifs à la qualité de vie et des conditions de travail,
  - …
- de plans ou autres dispositifs déclinés au niveau territorial [31]
- et de manière plus large l'ensemble des dispositifs permettant de décliner des systèmes (cf. xxxi) de responsabilité sociale des organisations (RSO) ou qualité - hygiène - sécurité – environnement (QHSE) :
  - - systèmes de management qualité / hygiène / sécurité / environnement (ISO 9001, 14001 et 45001)
  - biodiversité avec l'ISO 17298
  - responsabilité sociétale avec l'ISO 26000
  - déclinaison des Objectifs de développement durable
  - Global Reporting Initiative (GRI) et les impacts ESG (Environnement, Société, Gouvernance)

[29] https://ofb.gouv.fr/actualites/lancement-du-diag-biodiversite-a-destination-des-entreprises
[30] Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237
[31] Exemples de dispositifs existants à la date (ils évoluent régulièrement) de publication de la présente Spec : les plans régionaux santé-environnement (PRSE), les diagnostics locaux en santé environnement (DLSE), les contrats locaux de santé (CLS), le projet de santé porté par les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les projets alimentaires territoriaux (PAT), les contrats pour la réussite de la transition écologique, les plans climat air énergie territorial (PCAET), …

- durabilité avec la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) pour les entreprises concernées (grandes entreprises et entreprises cotées) et le reporting en double matérialité[32]
- …

Ces dispositifs peuvent être mobilisés comme ressources pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé qui mènera à la mise en place d'une démarche sur l'ensemble des santés.

Cela permet de valoriser des actions déjà réalisées ou en cours en lien avec les santés et d'approfondir la démarche.

Note : Certaines actions mises en œuvre à des fins de maîtrise d'impacts environnementaux peuvent générer des impacts sur les santés : cf § 11.2 de l'Annexe technique.

Par ailleurs pour les organismes disposant déjà de systèmes de management, le dispositif organisationnel proposé au chapitre 6 est compatible et permet de faciliter la construction d'un système intégré.

De manière générale, la déclinaison de l'approche Une Seule Santé par un organisme est un processus dynamique et itératif en amélioration continue sur le court, moyen et long terme, avec des revues régulières des différentes étapes proposées par chapitre 6 à des fins d'amélioration, adapté au contexte.

5.4. Inscription dans une démarche partagée avec des parties intéressées et co-construction

L'organisme peut décliner l'approche Une Seule Santé en lien avec d'autres parties intéressées qui portent des objectifs communs, dans un esprit de co-construction : un secteur professionnel, un territoire, un regroupement d'entreprises ou des associations, des collectivités, etc.[33].

L'organisme peut également suivre les évolutions de connaissances sur les santés en lien avec son secteur d'activité issues d'organismes publics (organismes de recherche, agences d'expertise, …).

[32] Ce reporting en double matérialité permet la mesure des impacts et des menaces et combine deux perspectives complémentaires : la matérialité financière (comment l'environnement économique, social et naturel affecte la performance financière de l'entreprise - vision "Outside-In") et la matérialité d'impact (comment l'entreprise impacte son environnement économique, social et naturel - vision "Inside-In"). Les aspects relatifs à la santé humaine, animales et environnemental peuvent être mis en avant.
[33] Voir plus de détails par exemple au niveau de l'ISO 26000 et de la NF X30-029:2016

Chapitre 6

Cadre organisationnel pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé, basé sur une approche système

6. Cadre organisationnel pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé, basé sur une approche système

La déclinaison de l'approche Une Seule Santé s'inscrit dans la durée et l'organisme peut adapter les modalités à son contexte.

Le cadre organisationnel proposé est ainsi basé sur une approche système afin de permettre une application progressive et une amélioration en continu des dispositions tant en termes de périmètre d'application que d'actions mises en œuvre.

6.1. Principe général

Afin de décliner l'approche Une Seule Santé, il convient que l'organisme prenne en compte l'ensemble des santés (en incluant celle de l'environnement et les dimensions écosystémiques associées) de manière systémique et écosystémique (cf. § 4) lors des phases d'évaluation des impacts, des risques et opportunités puis des externalités.

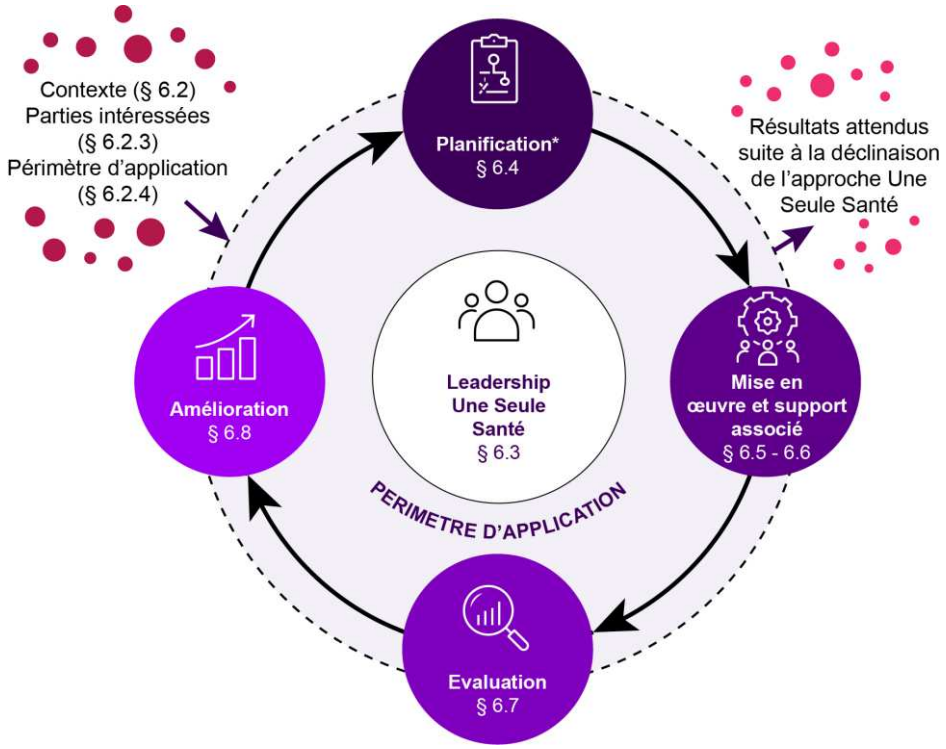
Il convient que l'organisme détermine son périmètre d'application (cf § 6.2.4.) à des fins de transparence, celui- ci peut être évolutif et peut couvrir :

- tout ou partie des activités de réalisation : production et/ou conception des produits et services
- tout ou partie des activités supports permettant le fonctionnement de l'organisme.

Sur ce périmètre d'application, en fonction des résultats des évaluations des impacts, des risques et opportunités et des externalités, de l'identification des éléments de contexte et de ses objectifs, l'organisme peut démontrer qu'il n'y a pas lieu de déployer d'actions sur l'ensemble des interfaces entre les santés.

Il convient que l'organisme décline des actions sur au moins une interface entre deux santés (exemple : santé humaine – santé de l'environnement) et s'assure en le démontrant sur la base de l'identification des impacts sur l'ensemble des santés, qu'il n'y pas de préjudices pour les autres (cf. § 6.6).

Il convient que ces éléments et l'argumentaire associé soient tracés par des **informations documentées**.



Représentation du dispositif organisationnel proposé au chapitre 6 en cohérence avec le cycle d'amélioration continue PDCA (Plan – Do – Check – Act)



Principales étapes menant à la planification d'actions à des fins de protection des santés

6.2. Contexte de l'organisme

6.2.1. Compréhension de l'organisme et de son contexte

Lors de la conception du cadre organisationnel, il convient que l'organisme détermine les enjeux externes et internes qui influent sur sa capacité à déployer l'approche Une Seule Santé. Ces enjeux incluent les éléments relatifs aux différentes santés susceptibles d'être affectées par l'organisme ou susceptibles de l'affecter.

Note : Le terme enjeu est utilisé ici au sens de ce qui est mis en jeu, ce qu'il y a à perdre ou à gagner en lien avec le déploiement de l'approche Une Seule Santé (Exemple : développement de produits sains).

6.2.2. Etat des lieux des engagements et actions existants

Il convient que l'organisme répertorie tous les engagements, axes stratégiques et actions (cf chapitre 5.3) en cours en lien avec l'environnement et les santés, afin de s'orienter vers un cadre organisationnel cohérent permettant de décliner l'approche Une Seule Santé.

Il convient que l'organisme utilise cet état des lieux pour mettre en place un dispositif intégré afin de développer la déclinaison de l'approche.

Note : Il peut être pertinent que l'organisme s'appuie également sur des résultats issus d'activités de recherche et d'innovation, internes ou externes, afin d'initier ou d'orienter la démarche.

6.2.3. Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées

Il convient que l'organisme développe une démarche de co-création en impliquant activement ses parties intéressées dans la création de valeur.

Il convient que l'organisme détermine :

- les parties intéressées qui sont pertinentes (internes et externes)
- leurs perceptions, leurs valeurs, leurs besoins et leurs attentes en lien avec les santés et la déclinaison de l'approche Une Seule Santé afin de les prendre en compte dans le cadre du déploiement de la démarche,
- les modes d'implications appropriés aux grandes étapes de la démarche : analyse des impacts, des risques et opportunités, des externalités ; planification ; mise en œuvre ; évaluation et amélioration.

Note : Exemples de parties intéressées potentielles[34] :

- interne : direction, salariés, représentants du personnel, fonctions support,…
- chaîne de valeur (cf. iv) : fournisseurs, prestataires, partenaires, clients, utilisateurs,…
- autorités et institutions : autorités réglementaires, établissements publics, collectivités territoriales, organismes de contrôle, …
- société civile : associations, ONG, citoyens, riverains, …
- communauté scientifique et technique : organismes de recherche, agence d'expertise, experts, réseaux professionnels.

Exemples de besoins et attentes de parties intéressées pouvant concerner les santés : textes législatifs et réglementaires applicables (= obligation de conformité) ; exigence émanent d'une structure en lien avec l'organisme ; éléments contractuels ; accord avec des collectivités locales, des associations ou autres ; attentes exprimées spécifiquement ; controverses, inquiétudes ; attentes relatives au dérèglement climatique ; etc.

Le tableau figurant en §11.3. propose d'autres exemples.

[34] Possibilité d'utiliser, en l'adaptant pour la démarche Une Seule Santé, la norme NF X 30-029 responsabilité sociétale – analyse de matérialité – priorisation des domaines d'action et des parties prenantes selon les lignes directrices de la norme ISO 26000.

6.2.4. Détermination du périmètre d'application pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé

Il convient que l'organisme détermine le périmètre d'application de sa démarche Une Seule Santé et en définisse les limites.

Pour cela, il convient qu'il prenne en considération, pour étayer son arbitrage, notamment :

- les enjeux externes et internes (§ 6.2.1).
- les obligations de conformité et les autres attentes à prendre en compte (§ 6.2.3.)
- les impacts, risques et externalités identifiés
- sa capacité de maîtrise et d'influence
- la nature et la complexité de ses activités,
- les situations d'urgence potentielles susceptibles d'avoir un impact sur les santés,
- son implantation.

et qu'il détermine le périmètre d'application, à savoir si la démarche Une Seule Santé concerne :

- une, plusieurs ou toutes ses activités (de réalisation ou de support),
- un, plusieurs ou tous ses produits et services,
- un ou plusieurs projets (cf. xviii),
- une partie ou l'ensemble de sa chaîne de valeur, du cycle de vie de ses produits ou services et de sa sphère d'influence (cf. xxx).

Il convient que l'organisme, après avoir défini son périmètre d'application, décline l'approche Une Seule Santé sur l'ensemble des activités, produits et services concernés car inclus dans ce périmètre.

Il convient que le périmètre d'application soit disponible sous la forme d'une information documentée (cf. xii).

Il convient que l'organisme mette à jour ce périmètre d'application en fonction de ses résultats et des changements potentiels et le tienne à disposition des parties intéressées.

6.2.5. Organisation de type système de management pour la déclinaison de l'approche Une Seule Santé

Il convient que l'organisme définisse un cadre organisationnel de type système de management, basé sur les orientations de la présente Spec, afin d'obtenir les résultats escomptés et de s'engager dans une démarche d'amélioration.

Cela peut permettre également d'élargir le périmètre d'application au fil des réalisations et d'améliorer le niveau de maturité de la déclinaison de l'approche Une Seule Santé qui est à déployer sur le long terme.

6.3. Leadership

6.3.1. Leadership et engagement Une Seule Santé

Il convient que la direction démontre son leadership et son engagement, alignés avec sa stratégie, vis-à-vis de la démarche Une Seule Santé en s'assurant du déploiement de l'approche Une Seule Santé pour les activités du périmètre d'application et de la mise à disposition des ressources nécessaires.

Il convient que la direction formalise sous la forme d'une information documentée cet engagement par le biais d'une politique (cf xvi), d'une déclaration ou d'autres formes, communicable à l'organisme et à ses parties intéressées.

Il convient que cette politique ou déclaration comprenne notamment :

- La volonté d'intégration du déploiement de l'approche Une Seule Santé à la culture globale de l'organisme,

- Le périmètre d'application et la volonté de déclinaison pour toutes les activités concernées,
- La volonté de prise de décision en termes de responsabilités, de ressources, de revues et d'amélioration,
- Un cadre pour l'établissement d'objectifs Une Seule Santé (cf. xiii).

Note 1 : Cet engagement peut enrichir la « raison d'être » de l'organisme.

Note 2 : Un comité « Une Seule Santé » transversal peut être créé, rattaché à la direction. Il peut être composé de la direction générale, des fonctions chargées de la production ou de la réalisation des services, de la conception et de la recherche-développement, le cas échéant des fonctions dans le domaine de l'hygiène-sécurité et de l'environnement et si nécessaire, de spécialistes externes pour un appui en termes de connaissances en management et en protection de l'environnement et des différentes santés.

6.3.2. Attribution des rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme

Il convient que la direction s'assure que les responsabilités et autorités pour les rôles pertinents en matière de déploiement de l'approche Une Seule Santé soient attribuées et communiquées au sein de l'organisme.

6.4. Planification

6.4.1. Identification des impacts sur les santés liées aux activités de l'organisme, des risques et opportunités ainsi que des externalités associées.

Il s'agit de mettre en place une approche préventive

- par rapport aux santés en évaluant les impacts des activités
- par rapport à l'organisme, car ces impacts peuvent se répercuter sur son fonctionnement, en évaluant les risques et opportunités
- en tenant compte des externalités, au-delà du périmètre strict de l'organisme.

L'organisme après avoir réalisé ces différentes évaluations (impacts sur les santés, risques et opportunités par rapport à ses missions, externalités) pour une première planification, sera amené, dans le cadre de l'approche de type système de management proposée, à les revoir de manière intermédiaire, finale ou ex-post, à des fins d'ajustement de la démarche, d'identification des axes d'amélioration, d'innovation et de valorisation de ses effets bénéfiques, sur une échelle de temps longue.

6.4.1.1 Identification et évaluation des impacts sur les santés

Il convient que l'organisme précise le périmètre sur lequel a été réalisée cette identification : tout ou partie du cycle de vie de ses produits ou services et le justifie.

Il convient que l'organisme identifie les impacts, réels ou potentiels, sur l'ensemble des santés, des activités ou d'éléments de ses activités qui relèvent du périmètre d'application : produits, services, processus, projets, activités, ...

Il convient, dans ce cadre, que l'organisme identifie ses impacts sur l'environnement[35] (y compris les écosystèmes) et élargisse son analyse aux différentes santés[36].

Ces impacts peuvent être directs ou indirects, à court, moyen ou long terme.

[35] En se basant par exemple sur la norme ISO 14001 « système de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation »
[36] Pour la santé au travail, il est possible de se baser sur la norme ISO 45001 « systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – Exigences et lignes directrices pour leur utilisation »

Il convient que l'organisme évalue les impacts sur les santés, de manière qualitative, semi-quantitative ou quantitative. Ils pourront être hiérarchisés en fonction de leur criticité.

Il convient que l'organisme anticipe les futurs changements (produits ou services nouveaux par exemple), les conditions anormales et les situations d'urgence raisonnablement prévisibles.

Cela permet de gérer en priorité les activités ou les éléments des activités présentant des impacts significatifs.

Il convient que l'organisme décrive, sous la forme d'informations documentées, les modalités de son évaluation et la manière dont il intègre les connaissances scientifiques les plus récentes pour réaliser l'identification des impacts.

Note 1 :

Exemples (non exhaustif) de facteurs d'impacts négatifs directs ou indirects sur les santés :

- Facteurs infectieux : Microorganismes dont bactéries et virus ; parasites ; prions pathogènes ; facteurs de résistances aux antimicrobiens et aux biocides affaiblissant la lutte contre des pathogènes (bactéries, champignons, parasites, …) ; sources de maladies infectieuses humaines, animales ou végétales, de zoonoses, de maladies vectorielles ; …
- Facteurs liés à des dégradations environnementales : pollutions (eau, air, sol, …) par des polluants chimiques primaires et secondaires (résidus) ou organiques ; dérèglement climatique (événements climatiques extrêmes, vagues de chaleurs et de sécheresse, inondations, pénuries d'eau,…) ; destruction de la biodiversité, fragmentation écologique et disparition d'habitats ; prolifération d'espèces invasives ; érosion des sols ; raréfaction d'eau potable ; raréfaction de ressources alimentaires en termes de quantités disponibles et non polluées ou de qualité nutritionnelle ; diminution des ressources naturelles ; radiations ionisantes ; nuisances sonores ;…
- Facteurs liés à des déséquilibres nutritionnels pour les êtres humains ou les animaux : alimentation polluée, alimentation déséquilibrée avec des carences ou des déficiences en nutriments, …
- Facteurs liés à l'absence de prise en compte des limites planétaires (cf §12.5).
- …

Exemples de facteurs d'impacts positifs directs ou indirects sur les santés, **à condition de maîtriser les impacts négatifs sur les santés qui peuvent être associés** (réutilisation des eaux ou matériaux par exemple – cf 11.2 pour des exemples) : dépollutions ; activités à énergie positive ; régénération ou préservation de la richesse des sols ; préservation de la biodiversité (gestion préventive des impacts) ; réutilisation des ressources en eau ; recyclage des matériaux ; stockage et non déstockage du carbone ; économie circulaire ; alimentation non polluée et présentant un bon équilibre nutritionnel ; …

Note 2 : L'analyse des impacts sur les santés peut s'inspirer de différentes méthodes : cf §11.4

6.4.1.2 Identification des obligations de conformité

Il convient que l'organisme détermine les obligations de conformité qui s'appliquent pour les santés et pour l'environnement (par exemple : santé au travail, réglementation pour les produits chimiques, protection de l'eau, de l'air, des sols, …) et les formalisent sous la forme d'informations documentées.

Il convient que l'organisme prenne également en compte les obligations de conformité relatives aux allégations environnementales et aux allégations de santé.

6.4.1.3 Risques et opportunités par rapport à l'organisme

Il convient que l'organisme, détermine les risques et opportunités par rapport à ses capacités à réaliser ses activités et à atteindre ses objectifs, liés :

- aux impacts sur les santés identifiés,
- aux obligations de conformité,
- à ses enjeux et aux attentes des parties intéressées.

Cette analyse peut être réalisée en prenant en compte les incertitudes potentielles sous différents angles pour l'organisme, notamment : stratégie, conformité, capacité opérationnelle, technologies, continuité d'activités, marchés, réputation, actions judiciaires, responsabilité, finances, etc. Les risques et opportunités peuvent être hiérarchisés en fonction de leur criticité.

Les risques liés aux différentes santés susceptibles de peser sur un organisme peuvent être :

- d'origine anthropique ou naturelle,
- chroniques (liés par exemple à une pollution continue par un produit toxique)
- aigus (liés par exemple à l'émergence d'une pandémie),
- liés au manque d'adéquation entre ses activités et les actions à mettre en place pour protéger les santés à moyen et long terme,
- liés au coût de l'inaction.

Il convient que l'organisme analyse également les risques liés à des situations d'urgence, des événements imprévus ou inattendus nécessitant l'application en urgence de compétences, de ressources et de dispositions spécifiques.

Les opportunités peuvent être en lien par exemple :

- avec l'atténuation de risques et aux gains associés (marché, réputation, mission de service public, …),
- avec la suppression ou l'atténuation d'impacts sanitaires,
- avec la capacité de s'engager vers une transformation de son organisation,
- avec des activités ou actions neutres ou bénéfiques pour les différentes santés.

Il convient que l'organisme mette en place des actions pour maîtriser les risques et déployer les opportunités.

Il convient que les risques et opportunités à prendre en compte soient disponibles sous la forme d'informations documentées.

Cela permet de prioriser des actions en fonction de l'évaluation des impacts d'une part et des risques et opportunités d'autre part.

Cette analyse peut compléter celles potentiellement déjà réalisées selon des approches environnementales et sociétales afin de valoriser l'existant et d'orienter vers des changements générateurs de valeurs au service de la santé.

6.4.1.4 Analyse des externalités

Il convient que l'organisme, pour compléter l'analyse des impacts, des risques et opportunités, prenne en compte les externalités en lien avec les activités de son périmètre d'application de la démarche Une Seule Santé. Il s'agit d'identifier les impacts, risques et opportunités globaux des organismes au-delà de ses limites et de sa chaîne d'approvisionnement[37]. Ces externalités peuvent être de nature sanitaire, environnementale, économique, sociale ou sociétale.

Il peut s'agir, par exemple :

- d'effets positifs : amélioration de la qualité de l'environnement, réduction de certains risques sanitaires au-delà du périmètre de responsabilité directe de l'organisme
- d'effets négatifs : transferts de pollution, impacts indirects sur les écosystèmes, effets non anticipés de certaines actions.

La prise en compte des externalités est une étape intrinsèque à l'approche Une Seule Santé, l'organisme peut améliorer son évaluation au fil des revues de la démarche. Elles peuvent être hiérarchisées en fonction de leur criticité.

Il convient de raisonner selon une approche systémique permettant de déterminer les risques globaux (cf. xx) (cf §12.4).

[37] Cela peut être notamment réalisée, pour les organismes concernés, en articulation avec des dispositifs de reportings extra-financiers de durabilité (reporting RSE (responsabilité sociétale des entreprise), ESG (environnemental, sociétal et de gouvernance), CSRD (corporate sustainability reporting directive) , GRI (global reporting initiative))

Les externalités positives et négatives peuvent ainsi être identifiées, en lien avec les parties intéressées concernées, et suivies en prenant en compte, au-delà des objectifs prédéfinis par l'organisme, l'ensemble des changements, attendus ou inattendus, à court, moyen ou long terme, engendrés ou attribuables aux activités mises en place dans le cadre du déploiement de l'approche Une Seule Santé, en vue de contribuer à un système socio-écologique équitable, durable et sain.

L'analyse des externalités peut contribuer à éclairer la prise de décision en termes d'actions à mettre en œuvre.

6.4.2. Objectifs relatifs à l'approche Une Seule Santé

Il convient que l'organisme établisse des objectifs spécifiques relatifs à l'approche Une Seule Santé, objectifs qui déclinent l'engagement, en prenant en compte les impacts, risques et opportunités ainsi que les externalités et les formalisent sous la forme d'informations documentées.

6.4.3. Planification d'actions

Il convient que l'organisme planifie les actions nécessaires par rapport :

- aux impacts significatifs sur les santés,
- aux obligations de conformité,
- à la maîtrise des risques et au développement des opportunités,
- aux externalités,

tout en s'assurant l'atteinte des objectifs.

Pour chaque action, il convient que l'organisme décrive les ressources internes et externes nécessaires, en particulier en termes de responsabilité et de compétence.

Il convient que l'organisme évalue l'efficacité de ces actions et s'assure qu'elles ne génèrent pas d'autres impacts négatifs sur les santés.

Certaines actions peuvent être portées, le cas échéant par d'autres dispositifs organisationnels, relatifs par exemple à l'environnement ou à la santé et à la sécurité au travail.

6.5. Support

6.5.1. Ressources

Il convient que la direction assure l'affectation des ressources nécessaires au déploiement de l'approche Une Seule Santé, ces dernières pouvant comprendre notamment :

- les personnels et les aptitudes, l'expérience et les compétences associées
- les méthodes et outils,
- les systèmes d'information,
- les besoins en formation professionnelle,
- les informations documentées nécessaires au déploiement,
- les sources de financement.

Il convient que l'organisme prenne en compte :

- les capacités et les contraintes des ressources internes disponibles
- ce qu'il est nécessaire de se procurer auprès de prestataires externes.

6.5.2. Connaissances organisationnelles

Il convient que l'organisme détermine les connaissances nécessaires au déploiement de l'approche Une Seule Santé.

Il s'agit des informations nécessaires :

- pour la construction et le fonctionnement du dispositif proposé au niveau de ce chapitre 6,
- pour les différentes analyses, évaluations et décisions (relatives aux actions notamment) dans un contexte Une Seule Santé, basées sur des connaissances scientifiques reconnues.

Il convient que ces connaissances soient mises à jour.

Il convient que les connaissances nécessaires fassent l'objet d'informations documentées (cf § 6.5.4.)

Les sources de connaissances scientifiques peuvent inclure des conférences, des publications, des normes, des organismes publics (services de l'Etat, organismes de recherche, agences d'expertise, …), des structures de conseil spécialisées, …

Note : Pour information, il est possible de consulter le who's who de la OH Commission[38] pour retrouver les coordonnées d'acteurs au niveau national et international (non exhaustif). Les différents acteurs cités au niveau de l'historique peuvent également être des sources.

6.5.3. Compétences

Il convient que l'organisme :

- détermine les compétences nécessaires pour les personnes ayant une incidence sur l'atteinte de ses objectifs en termes de déclinaison de l'approche Une Seule Santé,
- s'assure que les personnes sont compétentes sur la base d'une formation initiale ou professionnelle ou d'une expérience appropriées,
- détermine les besoins de formation liés aux actions à mener,
- mène, le cas échéant, des actions pour acquérir et tenir à jour les compétences nécessaires.

Il convient que l'organisme définisse les modalités de développement d'une approche multi et interdisciplinaire, croisant et associant par exemple des compétences métier, organisationnelles, environnementales et sanitaires pour l'ensemble des santés.

Il convient que l'organisme prenne en compte les besoins en compétences liés à l'approche multisectorielle Une Seule Santé qui peut nécessiter une démarche collective avec une coordination.

Il convient que les preuves de ces compétences fassent l'objet d'informations documentées.

6.5.4. Informations documentées

Il convient que l'organisme établisse les informations documentées recommandées par le présent document et définissent en complément celles qui sont nécessaires à la déclinaison de l'approche Une Seule Santé, y compris celles d'origine externe.

Il convient que ces informations documentées soient :

- disponibles par rapport aux usages prévus,
- protégées (confidentialité39, intégrité),
- préservées,
- maîtrisées en termes de qualité et de fiabilité, de modification, d'utilisation, d'accès, de conservation et d'élimination.

Note : Le cas échéant, la maîtrise des informations documentées peut inclure des dispositions en termes d'interopérabilité et de standardisation (cf Chapitre 7).

[38] https://www.onehealthcommission.org/en/resources__services/whos_who_in_one_health/
[39] En respectant les réglementations en vigueur, notamment le RGPD, Règlement général sur la protection des données.

6.5.5. Sensibilisation

Il convient que l'organisme mette en place des actions de sensibilisation afin d'acculturer à l'approche Une Seule Santé et afin de faire prendre conscience :

- de l'intégration de l'approche Une Seule Santé dans la stratégie avec une formalisation de l'engagement,
- des impacts réels ou potentiels sur les santés associés aux activités,
- de l'importance de la contribution de chacun pour la déclinaison.

6.5.6. Communication

Il convient que l'organisme, lorsqu'il communique sur sa démarche Une Seule Santé, indique *à minima* le périmètre d'application auquel elle s'applique.

L'organisme peut communiquer sur sa démarche Une Seule Santé avec l'ensemble de ses parties intéressées, internes et externes.

Il peut promouvoir et encourager les initiatives de ses parties intéressées pour décliner l'approche Une Seule Santé.

6.6. Mise en œuvre dans le cadre des activités opérationnelles

6.6.1. Mise en œuvre pour les produits, services et projets.

Il convient que l'organisme établisse et mette à jour le cadre organisationnel nécessaire pour réaliser et évaluer les actions planifiées (§ 6.4.3.) en établissant des critères opérationnels pour les activités concernées (y compris les activités externalisées, fournies par des prestaires ou des fournisseurs externes).

Il convient que l'organisme définisse les dispositions nécessaires, en fonction de son périmètre d'application :

- pour la conception et le développement des produits et services en prenant en compte les différentes phases du cycle de vie,
- pour la production et la prestation de services,
- pour un ou plusieurs projets,
- pour l'acquisition de produits et services,
- pour l'application par les prestataires externes.

Il convient que l'organisme évalue l'efficacité des actions par rapport aux attendus dans le cadre du déploiement de l'approche Une Seule Santé (maîtrise d'un risque, développement d'une opportunité, déclinaison d'un objectif, …).

Il convient que l'organisme décline des actions sur au moins une interface entre deux santés (exemple : santé humaine – santé de l'environnement) et s'assure en le démontrant sur la base de l'identification des impacts sur l'ensemble des santés (cf. § 6.4.1.1), qu'il n'y pas de préjudices pour les autres. Il convient que cette démonstration et l'argumentaire associé soient tracés par une information documentée.

Il convient que les éléments relatifs à la mise en œuvre et à son suivi fasse l'objet d'informations documentées.

Note : La déclinaison de l'approche Une Seule Santé peut ainsi être source de changements et d'innovations[40] dans les modalités de développement et de production.

[40] Pour des exemples de retours d'expérience : voir le document d'EPE (Entreprises pour l'environnement) suivant : https://epe-asso.org/publications/piloter-linnovation-pour-accelerer-la-transition-ecologique/

6.6.2. Mise en œuvre pour le cas particulier de produits ou de services visant à produire des connaissances ou des données en déclinant l'approche Une Seule Santé.

Pour la mise en œuvre dans le cas particulier de projets, de produits ou de services visant à produire des données ou à créer des connaissances scientifiques en déclinant l'approche Une Seule Santé (cela peut concerner par exemple, des activités de recherche, d'expertise collective, d'études, de mesures, de surveillance), en complément des dispositions des paragraphes précédents, il convient que l'organisme détermine, en fonction de la question à traiter, du contexte et des attentes des parties intéressées, les dispositions nécessaires à la déclinaison de l'approche Une Seule Santé à prendre en compte avec, notamment :

- pour la phase du cadrage du projet, la détermination :
  - du périmètre des santés qui seront prises en compte, en tenant compte de la question à traiter et également, après analyse, des différentes santés concernées. Il convient qu'au moins deux santés soient prises en compte, à condition que les autres ne soient pas directement impactées par le sujet ;
  - des besoins en compétences spécifiques à chaque santé nécessaires pour la réalisation du projet et celles nécessaires pour la coordination
- pour la phase d'établissement de la méthode scientifique et technique à déployer, la détermination, pour la prise en compte des santés concernées :
  - des outils méthodologiques nécessaires,
  - des données et connaissances nécessaires,
  - des modalités de prises en compte des éléments du chapitre 7.

L'organisme peut se référer à la littérature scientifique existante en lien avec la production de connaissance selon une approche Une Seule Santé.

Il convient que ces éléments fassent l'objet d'informations documentées.

6.6.3. Préparation et réponse aux situations d'urgence

Il convient que l'organisme établisse et mette à jour le cadre organisationnel nécessaire pour se préparer et répondre aux situations d'urgence potentielles pouvant avoir un impact sur les santés.

Il convient que l'organisme planifie des actions pour prévenir les impacts et fournisse les informations et les formations nécessaires auprès des parties intéressées concernés, y compris les prestataires externes.

Il convient que ce cadre fasse l'objet d'informations documentées.

Note 1 : Exemples de situations d'urgence (non exhaustif) pouvant avoir un impact sur les santés : pollution accidentelle, pandémie, événement climatique extrême, …

Note 2 : Cela contribue à consolider les éléments à prendre en compte pour assurer la continuité d'activité face à des situations d'urgence.

6.7. Evaluation

Pour évaluer l'efficacité du cadre organisationnel de déclinaison de l'approche Une Seule Santé, il convient que l'organisme :

- mesure périodiquement les performances du cadre organisationnel par rapport à sa finalité, à la conformité, aux plans d'actions, aux dispositions de mise en œuvre, aux objectifs et aux indicateurs (cf. xi) afin d'objectiver les résultats obtenus par rapport aux santés ;
- détermine s'il demeure pertinent par rapport au contexte et aux enjeux internes et externes.

Il convient que l'organisme développe un cadre d'évaluation spécifique aux modalités de prise en compte de l'approche Une Seule Santé par rapport à son contexte, intégrant le cas échéant les retours des parties intéressées pertinentes sur la base d'enquêtes ou de questionnaires.

Il convient que l'organisme identifie des indicateurs pertinents pour évaluer la performance de sa démarche Une Seule Santé, afin de suivre la réalisation des objectifs, les actions planifiées et aussi le dispositif organisationnel tel que mis en œuvre en déclinaison du présent chapitre 6.

Il peut également organiser des audits, des évaluations internes ou externes ou des revues régulières par activités.

Il convient que l'évaluation, notamment les preuves des résultats, fassent l'objet d'informations documentées.

Il convient que l'organisme présente les résultats de son évaluation à ses parties intéressées.

Cette évaluation globale peut être la source d'amélioration du dispositif organisationnel sur l'une, plusieurs ou l'ensemble des étapes.

Note : En cas de production et de suivi de données, il convient d'analyser les éléments qui peuvent être partagés[41] et dans ce cadre, prévoir de le faire selon les dispositions du chapitre 7

6.8. Amélioration

6.8.1. Adaptation

Il convient que l'organisme surveille en continu et adapte le cadre organisationnel de l'approche Une Seule Santé en fonction des changements externes et internes.

Il convient que les informations documentées en lien soient mises à jour au fil de l'eau.

6.8.2. Amélioration continue

Il convient que l'organisme améliore en continu la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du cadre organisationnel Une Seule Santé et la façon dont l'approche est déclinée.

Il convient que l'organisme prenne en compte les résultats de l'évaluation et toute lacune, non-conformité ou opportunité d'amélioration identifiées pour établir des plans d'actions dont la mise en œuvre permet le renforcement du cadre organisationnel Une Seule Santé.

Il convient que cette amélioration fasse l'objet d'informations documentées.

[41] En cas d'utilisation de l'IA : des recommandations sont disponibles au niveau de la SPEC IA frugale : https://www.afnor.org/actualites/intelligence-artificielle/referentiel-reduire-impact-environnemental-ia/

7. Gestion des connaissances et des données en soutien d'approches Une Seule Santé : complément à destination des organismes concernés.

Ce paragraphe s'adresse plus particulièrement aux organismes susceptibles de mobiliser ou générer des données et des connaissances en soutien de leur approche Une Seule Santé dans un objectif d'efficacité de leur démarche, et – au-delà - de partage et de capitalisation, il s'adresse également aux organismes qui produisent des connaissances et des données (cf. § 6.6.2.). Sans préjuger de la déclinaison propre à chaque organisme, la nature même des approches Une Seule Santé étant d'identifier et de maîtriser des impacts et des externalités dans des domaines très différents conduit à considérer avec attention la question des connaissances et données pertinentes pour la déployer et leur accessibilité.

Il est donc important de pouvoir croiser les éléments issus de différents secteurs en lien avec les santés.

Il convient que les organismes concernés mettent en œuvre les dispositions adoptées dans la déclaration d'intention relative à la convergence[42] des données Une Seule Santé, établie dans le cadre du Sommet One Health 2026 de Lyon.

Cette déclaration, qui n'implique pas d'obligation juridique de partage et d'ouverture des données, présente les principes d'action suivants :

« 1. La souveraineté des données, excluant toute obligation de centralisation ou de transfert / de partage ;

2. Le respect des cadres juridiques, réglementaires et éthiques existantes ;

3. L'interopérabilité technique et sémantique comme objectif prioritaire, intégrée dès la description des données, c'est à dire des métadonnées ;

4. Les standards d'identifiants, les protocoles d'accès et de réutilisation normalisés, l'interfaçage de l'accès (ex : API – interface de programmation d'API), la normalisation de la sémantique et la normalisation de la syntaxe ;

5. Une approche progressive et pragmatique, fondée sur les capacités et les besoins ;

6. La finalité d'intérêt général, notamment en matière de prévention, de protection des populations et des écosystèmes ;

7. La subsidiarité de la démarche vis-à-vis des approches sectorielles visant l'interopérabilité et le partage des données ;

8. La transparence et la traçabilité des usages et des traitements ;

9. L'équité dans l'accès, l'utilisation et les bénéfices tirés des données, incluant des considérations de participation équitable et inclusive entre les pays et les parties prenantes. »

Note : Dans ce cadre, le dispositif **Green Data for Health (GD4H)**[43] constitue un levier opérationnel de mise en œuvre de ces principes. Porté en France dans une logique interministérielle et piloté par l'Anses, il vise à structurer, documenter et faciliter la mobilisation des données environnementales, sanitaires et socio-économiques utiles à l'approche Une Seule Santé. Concrètement, le GD4H agit comme une plateforme de convergence : il référence et qualifie les jeux de données existants, développe des standards et des outils d'interopérabilité, accompagne des projets de réutilisation croisant données de santé et d'environnement, et anime une communauté d'acteurs publics, scientifiques et territoriaux. Son action s'inscrit dans une logique pragmatique de mise en relation des données et des usages, sans centralisation systématique, afin d'améliorer la capacité collective à produire des connaissances, éclairer la décision publique et renforcer les politiques de prévention et de gestion des risques.

[42] Voir le site One Planet Summit (https://oneplanetsummit.fr/les-evenements-16/one-health-summit-305) : Déclaration d'intention *One Health Data Convergence*
[43] https://gd4h.ecologie.gouv.fr

8. Lexique

Dans le cadre de cette AFNOR SPEC, seules des définitions existantes et reconnues ont été reprises ou adaptées, sans en créer de nouvelles.

i. Approche holistique, approche systémique et approche écosystémique

Approche systémique

Selon le principe que tout est lié et interdépendant. Un système est composé d'éléments reliés, dépendants et en interaction qui, ensemble, produisent un tout unifié. En adoptant cette approche, un système et ses sous-systèmes sont étudiés dans leurs interrelations plutôt que de manière isolée, et les résultats du système sont considérés comme étant produits par les efforts conjoints des sous-systèmes. Avec une approche systémique, l'attention est portée sur l'efficacité globale du système plutôt que sur l'efficacité des sous-systèmes.

Note : L'**approche holistique** est davantage une attitude philosophique qui part du principe que l'on ne peut pas décrire le fonctionnement des objets complexes sur la seule base de leurs mécanismes les plus fondamentaux. La systémique est l'approche méthodologique correspondante. [Denis Bard, Frédéric Y. Bois. Mot à mot : Holistique / Systémique. 2017, pp.401-402. ⟨10.1684/ers.2017.1038⟩[44]]. Il est possible d'utiliser ce terme de manière équivalente.

[SOURCE : Une Seule Santé – Plan d'action conjoint (2022-2026)[45] avec ajout des notes]

Approche écosystémique

L'approche écosystémique constitue une déclinaison de l'approche systémique.

Selon la FAO, l'approche écosystémique est une stratégie pour la gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Cette approche repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux de l'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.

[SOURCE : FAO[46] avec ajout de la première phrase]

ii. Biodiversité

Diversité biologique

Variabilité entre les organismes vivants sur terre, incluant la variabilité dans et entre les espèces et les écosystèmes.

[SOURCE : ISO 14050 :2020 et ISO 17298:2025 sans la note]

iii. Cycle de vie

Phases consécutives et liées d'un système de produits (ou de services), de l'acquisition des matières premières ou de la génération de ressources naturelles à l'élimination finale.

Note : Les phases de cycle de vie incluent l'acquisition des matières premières, la conception, la production, le transport/la livraison, l'utilisation, le traitement en fin de vie et l'élimination finale.

[SOURCE : ISO 14001:2026]

[44] Mot à mot: Holistique / Systémique - HAL-Ineris
[45] https://www.unep.org/fr/resources/publications/une-seule-sante-plan-daction-conjoint-2022-2026
[46] FAO - SFM Outils de détails: Approche Par Écosystème

iv. Chaîne de valeur

Séquence complète d'activités ou d'acteurs qui fournissent ou reçoivent de la valeur sous forme de produits ou de services.

Note 1 : Les acteurs qui fournissent de la valeur sont les fournisseurs, les travailleurs externalisés, les sous-traitants et autres.

Note 2 : Les acteurs qui reçoivent de la valeur comprennent les clients, les consommateurs, les membres, et tout autre utilisateur.

[SOURCE : ISO 26000:2010]

v. Direction

Personne ou groupe de personnes qui oriente et dirige un organisme au plus haut niveau.

Note : La direction a le pouvoir de déléguer son autorité et de fournir des ressources au sein de l'organisme.

[SOURCE : § 3.1.1. ISO 9000:2026 sans la note 2]

vi. Ecosystème

L'ensemble des espèces présentes dans un lieu donné, l'ensemble des interactions qu'elles entretiennent entre elles et avec le milieu physique, et l'ensemble des flux de matière et d'énergie qui parcourent les espèces et leur environnement, constitue ce qu'il est convenu d'appeler un écosystème.

[SOURCE : ABBADIE L. & LATELTIN E., 2004, « Biodiversité, fonctionnement des écosystèmes et changements globaux », in BARBAULT R. & CHEVASSUS-AU-LOUIS B., dir, *Biodiversité et changements globaux. Enjeux de société et défis pour la recherche*, Paris, Adpf. Ministère des Affaires étrangères, 80-99.]

vii. Engagement

Implication dans, et contribution à, des activités en vue d'atteindre des objectifs partagés.

[SOURCE : ISO 9000:2026]

viii. Environnement

Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.

Note 1 : le milieu peut s'étendre de l'intérieur de l'organisme au système local, régional et mondial.

Note 2 : le milieu peut être décrit en termes de biodiversité, d'écosystèmes, de climat ou autres caractéristiques.

[SOURCE : § 3.2.1. ISO 14001:2026]

ix. Externalité

Effet d'une activité, favorable ou défavorable, sur l'environnement humain, naturel ou économique, qui n'est pas supporté directement par celui qui le cause mais par un ou plusieurs tiers ou par la collectivité toute entière, sans donner lieu à un échange d'équivalence entre l'auteur de l'effet et ceux qui le supportent (auquel cas l'effet sera dit « internalisé »).

Note : Les externalités actuelles d'un organisme peuvent causer des problèmes futurs pour cet organisme.

[SOURCE : NF X50-155:2017 avec remplacement de « projet » par « activité » et suppression du qualificatif « monétaire », ajout de « sur l'environnement humain, naturel ou économique » et ajout d'une note inspirée de la note issue de la définition de l'ISO 14007:2020]

x. Impact sur les santés

Modification des santés, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme, interagissant ou susceptibles d'interactions avec les santés.

[SOURCE : ISO 14050:2020, 3.2.22 modifié – l'adjectif « environnemental » a été remplacé par « sur les santés », « l'environnement » a été remplacé par « les santés » et « aspects environnementaux » a été remplacé par « activités, produits ou services interagissant ou susceptibles d'interaction avec les santés »].

xi. Indicateur

Variable quantitative, qualitative ou binaire qui peut être mesurée ou décrite, représentant le statut des actions, du management, des conditions et des impacts.

[SOURCE : ISO 14031:2021 en remplaçant opérations par actions]

xii. Informations documentées

Information devant être maîtrisée et tenue à jour par un organisme ainsi que le support sur lequel elle est disponible.

Note 1 : Les informations documentées peuvent se présenter sous n'importe quel format et supports et peuvent provenir de n'importe quelle source.

Note 2 : « informations documentées » peuvent renvoyer :

- au système de management, y compris les processus connexes ;
- aux informations créées en vue du fonctionnement de l'organisme (documentation) ;
- aux preuves des résultats atteints (enregistrements).

[SOURCE : ISO 9000:2026]

xiii. Objectif et Objectif Une Seule Santé

Objectif

Résultat à atteindre.

Note 1 : un objectif peut être stratégique, tactique ou opérationnel.

Note 2 : Il est possible qu'un objectif soit exprimé de différentes manières, par exemple par un résultat attendu, une finalité, un critère opérationnel ou un objectif Une Seule Santé ou par l'utilisation d'autres termes ayant la même signification (par exemple ambition, but ou cible).

[SOURCE : ISO 9000:2026, sans les notes 2 et 4 et note 3 placée en 2 adaptée pour remplacer qualité par Une Seule Santé]

Objectif Une Seule Santé

Objectif relatif à l'approche « Une Seule Santé ».

[SOURCE:ISO 9000:2026 sans les notes et modifiée pour remplacer qualité par approche Une Seule Santé]

xiv. Organisme

Personne ou groupe de personnes ayant ses propres fonctions, avec des responsabilités, des autorités et des relations lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Note 1: Le concept d'organisme englobe sans s'y limiter les travailleurs indépendants, les compagnies, les sociétés, les firmes, les entreprises, les administrations, les partenariats, les associations, les organisations caritatives ou les institutions, ou bien une partie ou une combinaison des entités précédemment mentionnées, qu'il s'agisse d'une personne morale ou non, de droit public ou privé.

Note 2 : Le concept d'organisme peut également s'appliquer pour une personne ou un groupe de personnes ayant des responsabilités pour la gestion d'un projet (voir définition projet).

Note 3 : Le choix de l'utilisation du terme « organisme » pour cette AFNOR SPEC, qui peut avoir un sens différent dans le domaine de la biologie et de la sante, a été fait pour des raisons de cohérence avec d'autres normes.

[SOURCE : § 3.2.1. ISO 9000:2026 avec maintien de l'exemple des associations dans la note 1 et ajout des notes 2 et 3]

xv. Partie prenante – partie intéressée

Personne ou organisme qui peut soit influer sur une décision ou une activité, soit être influencé(e) ou s'estimer influencé(e) par une décision ou une activité.

Note 1 : Les parties intéressées internes peuvent être la direction générale, les employés, les travailleurs temporaires, les instances représentatives du personnel, les membres de l'organisme, les bénévoles, etc.

Note 2 : Les parties intéressées externes peuvent être les partenaires commerciaux/opérationnels (fournisseurs, intermédiaires, consommateurs, concurrents, investisseurs, etc.), les partenaires publics (gouvernement, Etat, autorités locales, etc.), la société civile (résidents du voisinage, citoyens, associations, etc.).

[SOURCE : § 3.2.3 ISO 9000:2026 avec les notes de l'ISO 17298:2025]

xvi. Politique Une Seule Santé

Intentions et orientations d'un organisme, telles qu'elles sont officiellement formulées par sa direction, relative à l'approche Une Seule Santé.

[SOURCE : ISO 9000:2026, adaptée pour l'approche Une Seule Santé]

xvii. Produit

Elément de sortie d'un organisme qui peut être produit sans transaction entre l'organisme et le client.

Note : L'éléments dominant d'un produit est qu'il est généralement tangible.

[SOURCE : ISO 9000:2026 sans les notes 1 et 2]

xviii. Projet

Processus unique entrepris pour atteindre un objectif.

Note 1 : Un projet consiste généralement en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, conforme à des exigences spécifiques, incluant les contraintes de délais, de coûts et de ressources.

Note 2 : L'organisme en charge du projet est normalement temporaire et n'est mis en place que pour la durée de vie du projet.

[SOURCE : ISO 9000:2026 sans les notes 2, 3, 4 et 6]

xix. Risque

Effet de l'incertitude sur les objectifs

Note 1 : Un effet est un écart par rapport à un attendu. Il peut être positif, négatif ou les deux à la fois, et traiter, créer ou entrainer des opportunités

Note 2 : Les objectifs peuvent avoir différents aspects, être de catégories différentes, et peuvent concerner différents niveaux.

Note 3 : Un risque est généralement exprimé en termes de sources du risque, événements potentiels avec leurs conséquences et leur vraisemblance.

[SOURCE : § 3.1. ISO 31000:2018]

xx. Risque global

Le « risque global » est la possibilité de survenance d'un événement ou d'une situation qui, s'il se produit, aurait un impact négatif sur une part importante du PIB mondial, de la population, des ressources naturelles ou des santés humaine, animale, végétale, de l'environnement et des écosystèmes associés.

[SOURCE : Rapport sur les risques globaux du Pacte mondial[47] avec ajout de « ou des santés humaine, animale, végétale, de l'environnement et des écosystèmes associés »]

xxi. Santé

État physiologique normal de l'organisme d'un être vivant qui fonctionne harmonieusement, régulièrement, dont aucune fonction vitale n'est atteinte, indépendamment d'anomalies ou d'infirmités dont le sujet peut être affecté.

Note 1 : Dans le présent document, l'expression « les santés » est utilisée pour englober la santé humaine, animale, des végétaux, des micro-organismes, de l'environnement et des écosystèmes associés.

Note 2 : Par analogie, le terme santé est également utilisé pour l'environnement, les milieux et les écosystèmes au sens d'un état sain qui ne présente pas de lésion, d'altération, de contaminations.

[Source : CNRTL avec suppression de « en particulier d'un être humain » dans ce cadre Une Seule Santé et l'ajout des notes apportant des précisions sur l'usage du terme pour le présent document]

xxii. Santé de l'environnement

Le degré de capacité de l'environnement à fonctionner, à maintenir les processus biologiques et chimiques, à s'adapter aux changements ou à faire face aux conséquences de l'activité humaine.

[SOURCE : Une Seule Santé – Plan d'action conjoint (2022-2026)]

xxiii. Santé des écosystèmes

État de diversité et de fonctionnement d'un écosystème qui, en tant qu'unité écologique située dans un cadre spatio-temporel délimité, se caractérise par ses propriétés physicochimiques et biologiques, dont sa robustesse et sa résilience, notamment au regard de stress extérieurs.

[SOURCE : Communication du 3 février 2022, « la santé des écosystèmes : quelle définition ? » ; Bull Acad. Vét. France[48]]

[47] https://pactemondial.org/2024/01/24/le-forum-economique-mondial-devoile-le-rapport-sur-les-risques-globaux-2024/
[48] https://hal.science/hal-03549262v1

xxiv. Santé et bien-être animal

Note : En complément de la définition de l'OHHLEP qui inclut explicitement la santé animale, des réflexions sont nécessaires[49] pour apporter une définition spécifique afin de mieux prendre en compte la diversité des contextes, des échelles, des déterminants et des interactions qui fondent la complexité de l'approche One Health.

Les références ci-dessous sont proposées à titre informatif afin d'éclairer les différentes dimensions de la santé animale. Elles sont issues d'organismes de référence dont les travaux contribuent, chacun dans leur champ de compétence, à la compréhension de cette notion dans le cadre de la présente SPEC.

Santé animale : concept qui couvre non seulement les maladies animales mais aussi les interactions qui existent entre le bien-être animal, la santé humaine, la protection de l'environnement et la sécurité sanitaire des aliments.

[SOURCE : EFSA[50]]

Bien-être animal : état mental et physique positif d'un animal lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation de l'animal.

[SOURCE : avis Anses du 16 février 2018[51]]

Bien-être animal : le bien-être animal se réfère aux cinq libertés fondamentales qui décrivent les attentes de la société en termes de conditions de vie auxquelles les animaux doivent être soumis lorsqu'ils sont placés sous la responsabilité de l'homme :

- absence de faim, de soif et de malnutrition
- absence de peur et de détresse
- absence de stress physique ou thermique
- absence de douleur, de lésions et de maladie
- possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

Pour les animaux aquatiques, l'OMSA prône le recours à des méthodes de manipulation adaptée à leurs caractéristiques biologiques et la garantie d'un environnement propice pour répondre à leurs besoins

[SOURCE : OMSA[52]]

xxv. Santé des sols

Les sols en bonne santé sont des sols présentant un bon état chimique, biologique et physique et qui peuvent dès lors fournir des services écosystémiques vitaux pour les humains et l'environnement, qu'il s'agisse de fournir une alimentation sûre, nutritive et en quantité suffisante, de la biomasse et de l'eau propre, de permettre le cycle des nutriments et le stockage du carbone ou d'accueillir la biodiversité.

[SOURCE : Directive (UE) 2025/2360 du Parlement européen et du Conseil du 12 novembre 2025 relative à la surveillance et à la résilience des sols]

xxvi. Santé des végétaux

Note : En complément de la définition de l'OHHLEP qui inclut explicitement la santé des végétaux, des réflexions sont nécessaires[53] pour apporter une définition spécifique afin de mieux prendre en compte la diversité des contextes, des échelles, des déterminants et des interactions qui fondent la complexité de l'approche One Health.

[49] L'Afnor n'a pas prévu de créer de nouvelles définitions dans le cadre de cette Spec, seules sont reprises ou adaptées des définitions existantes.
[50] https://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/animal-health
[51] https://www.anses.fr/fr/content/lanses-propose-une-definition-du-bien-etre-animal-et-definit-le-socle-de-ses-travaux-de
[52] https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animal/
[53] L'Afnor n'a pas prévu de créer de nouvelles définitions dans le cadre de cette Spec, seules sont reprises ou adaptées des définitions existantes.

Pour information sur différents aspects à prendre en compte, les publications suivantes peuvent être consultées :

https://doi.org/10.1111/j.1365-3059.2011.02501.x

et https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352771425003404

xxvii. Santé humaine

La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

[SOURCE : OMS]

Note : Des spécialistes de l'approche Une Seule Santé appellent à faire évoluer la définition de l'OMS de manière à inclure les caractéristiques et les valeurs du concept One Health[54].

xxviii. Service

Elément de sortie d'un organisme avec au moins une activité nécessairement réalisée entre l'organisme et le client.

Note : Les éléments dominants d'un service sont généralement intangibles.

[SOURCE : ISO 9000:2026 sans les notes 2 à 3]

xxix. Service écosystémique

Bénéfice que les individus retirent d'un ou plusieurs écosystèmes.

Note : Les services écosystémiques sont généralement classés en différentes catégories : les services d'approvisionnement, qui concernent l'approvisionnement de biens (par exemple, nourriture, carburant, matières premières, fibres), les services de régulation (par exemple, régulation climatique, contrôle des maladies), les services de support et les services culturels, qui font référence à des avantages non matériels (par exemple, les avantages spirituels ou esthétiques). Les services de support ou d'auto-entretien (par exemple, formation des sols, cycle des nutriments ou de l'eau) sont nécessaires à la production de l'ensemble des autres services écosystémiques. Ils portent également le nom de « fonctions des écosystèmes » ou « fonctions écosystémiques ».

[SOURCE : Norme 17298:2025]

xxx. Sphère d'influence

Portée ou étendue des relations politiques, contractuelles, économiques ou autres par lesquelles un organisme a la capacité d'influer sur les décisions ou activités d'individus ou d'organismes.

[SOURCE : ISO 14050:2020]

xxxi. Système

Ensemble d'éléments corrélés ou en interaction.

[SOURCE : ISO 9000:2026]

[54] https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0140673625010153?via%3Dihub

xxxii. Système de management

Ensemble d'éléments corrélés ou en interaction d'un organisme, utilisés pour établir des politiques et des objectifs, ainsi que des processus de façon à atteindre ces objectifs.

Note 1 : un système de management peut traiter d'un seul ou plusieurs domaines.

Note 2 : le périmètre d'application d'un système de management peut comprendre l'ensemble de l'organisme, des fonctions ou des sections spécifiques et identifiées par l'organisme, ou une ou plusieurs fonctions dans un groupe d'organisme.

[SOURCE: ISO 9000:2026 sans les notes 2 à 4, et remplacement de domaine par périmètre dans la note 2]

xxxiii. Une Seule Santé

Cf chapitre 2

9. Références bibliographiques

9.1. Articles scientifiques et publications académiques

A new definition of human health is needed to better implement One Health. (2025). https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0140673625010153?via%3Dihub

Cardarelli, M., Chami, A. E., Rouphael, Y., Ciriello, M., Bonini, P., Erice, G., Cirino, V., Basile, B., Corrado, G., Choi, S., Kim, H., & Colla, G. (2024). Plant biostimulants as natural alternatives to synthetic auxins in strawberry production : physiological and metabolic insights. Frontiers In Plant Science, 14, 1337926. https://doi.org/10.3389/fpls.2023.1337926

Comparative Environmental assessment of the iron fertilisers' production : Fe-Biochelate versus Fe-EDDHA. (2023). MDPI. https://www.mdpi.com/2071-1050/15/9/7488

Covid-19, la piste de l'alimentation barrière. (2021). Dans Science Direct. https://www.em-consulte.com/article/1461857/covid-19-la-piste-de-l-alimentation-barriere

Effects of Plant-Derived protein hydrolysates on yield, quality, and nitrogen use efficiency of greenhouse grown lettuce and tomato. (2022). MDPI. https://www.mdpi.com/2073-4395/12/5/1018

Fiore, L., Cardarelli, M., Ruzzi, M., Ficca, A. G., Rouphael, Y., Luziatelli, F., & Colla, G. (2024). Do plant biostimulants affect the survival of Escherichia coli in lettuce ? Frontiers In Plant Science, 15, 1495463. https://doi.org/10.3389/fpls.2024.1495463

Foliar applications of a legume-derived protein hydrolysate elicit dose-dependent increases of growth, leaf mineral composition, yield and fruit quality in two greenhouse tomato cultivars. (2017, décembre). Science Direct. https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0304423817305496?via%3Dihub

Hamedani, S. R., Rouphael, Y., Colla, G., Colantoni, A., & Cardarelli, M. (2020). Biostimulants as a Tool for Improving Environmental Sustainability of Greenhouse Vegetable Crops. Sustainability, 12(12), 5101. https://doi.org/10.3390/su12125101

Making sure you're not a bot ! (s. d.). https://hal.science/hal-03549262v1

Morphological and physiological responses induced by protein Hydrolysate-Based biostimulant and nitrogen rates in greenhouse spinach. (2019). MDPI. https://www.mdpi.com/2073-4395/9/8/450

Organic Fertilizer Sources Distinctively Modulate Productivity, Quality, Mineral Composition, and Soil Enzyme Activity of Greenhouse Lettuce Grown in Degraded Soil. (2023). MDPI. https://www.mdpi.com/2073-4395/13/1/194

Panel, O. H. H. E., Adisasmito, W. B., Almuhairi, S., Behravesh, C. B., Bilivogui, P., Bukachi, S. A., Casas, N., Becerra, N. C., Charron, D. F., Chaudhary, A., Zanella, J. R. C., Cunningham, A. A., Dar, O., Debnath, N., Dungu, B., Farag, E., Gao, G. F., Hayman, D. T. S., Khaitsa, M.,. . . Zhou, L. (2022a). One Health : A new definition for a sustainable and healthy future. PLoS Pathogens, 18(6), e1010537. https://doi.org/10.1371/journal.ppat.1010537

Panel, O. H. H. E., Adisasmito, W. B., Almuhairi, S., Behravesh, C. B., Bilivogui, P., Bukachi, S. A., Casas, N., Becerra, N. C., Charron, D. F., Chaudhary, A., Zanella, J. R. C., Cunningham, A. A., Dar, O., Debnath, N., Dungu, B., Farag, E., Gao, G. F., Hayman, D. T. S., Khaitsa, M.,. . . Zhou, L. (2022b). One Health : A new definition for a sustainable and healthy future. PLoS Pathogens, 18(6), e1010537. https://doi.org/10.1371/journal.ppat.1010537

Pubmed.ncbi.nlm.nih.gov. (s. d.). https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32920170/

The 2025 report of the Lancet Countdown on Health and Climate Change : Climate change Action offers a lifeline. (2025). Dans The Lancet. https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(25)01919-1/abstract

The Lancet One Health Commission : harnessing our interconnectedness for equitable, sustainable, and healthy socioecological systems. (2025). The Lancet. https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(25)00627-0/fulltext

Yield and nutritional quality of Vesuvian Piennolo Tomato PDO as affected by farming system and biostimulant application. (2019). MDPI. https://www.mdpi.com/2073-4395/9/9/505

9.2. Rapports, ouvrages, guides et documents de référence

Blanfort, V., Demenois, J., & Hrabanski, M. (2025). L'agriculture et les systèmes alimentaires du monde face au changement climatique. Enjeux pour les Suds. https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4009-8

Cross-agency One Health task force framework for action. (2024, 7 mai). European Centre For Disease Prevention And Control. https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/cross-agency-one-health-task-force-framework-action

Eau : un guide pour comprendre, agir et influer. (2026, juillet). Mouvement des Entreprises de France. https://www.medef.com/actualites/eau-un-guide-pour-comprendre-agir-et-influer

Entreprises pour l'Environnement. (2026, 25 juin). Piloter l'innovation pour accélérer la transition écologique - Entreprises pour l& # 039 ; Environnement. Entreprises Pour L'Environnement. https://epe-asso.org/publications/piloter-linnovation-pour-accelerer-la-transition-ecologique/

Healthy planet for heathly life. (2026). Dans Fondation USDT. https://fondation-usdt.org/wp-content/uploads/2026/01/Healthy-Planet-for-Healthy-Life-OSH-Forum_-Dec-2025_VF_BD.pdf

Millennium Ecosystem Assessment. (s. d.). https://www.millenniumassessment.org/fr/

OHHLEP inventory of One Health tools and resources. (s. d.). https://www.who.int/publications/m/item/ohhlep-inventory-of-one-health-tools

One Health Atlas - - (EAN13 : 9782759240272) | Librairie QUAE. (s. d.). Librairie Quae. https://www.quae.com/produit/1931/9782759240272/one-health-atlas

One Health Initiative. (2023, 6 décembre). A guide to implementing the One Health Joint Plan of Action at national level. https://www.who.int/publications/i/item/9789240082069

One Health theory of change. (s. d.-a).
https://www.who.int/publications/m/item/one-health-theory-of-change

One Health theory of change. (s. d.-b).
https://www.who.int/publications/m/item/one-health-theory-of-change

One Health theory of change. (s. d.-c).
https://www.who.int/publications/m/item/one-health-theory-of-change

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU COLLOQUE SCIENTIFIQUE DU 6 AVRIL 2026. (2026). Dans Ministère de L'enseignement Supérieur, de la Recherche et de L'espace.
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2026-04/synth-se-des-recommandations-issues-du-colloque-scientifique-du-one-health-summit-version-anglais-fran-ais---12-pages--39835.pdf

The Global Risks Report 2025. (2024). Dans World Economic FOrum.
https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf

Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health | IPBES secretariat. (s. d.). IPBES Secretariat.
https://www.ipbes.net/nexus-assessment

Tripartite zoonoses guide. (2023, 31 octobre).
https://www.who.int/initiatives/tripartite-zoonosis-guide

Une seule santé » plan d'action conjoint (2022-2026). (2022, 17 octobre). UNEP.
https://www.unep.org/fr/resources/publications/une-seule-sante-plan-daction-conjoint-2022-2026

9.3. Textes officiels, réglementaires et engagements internationaux

Accord mondial sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. (s. d.).
https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/pandemic-prevention-preparedness-and-response-accord

Bodiguel, J. (2020, 15 mai). Objectifs de développement durable. Développement Durable.
https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

Charte de l'environnement. (2005). Legifrance.gouv.fr.
https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnement

Code de la santé publique. (2020). Legifrance.gouv.fr.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039233872

Déclaration de Rio. (s. d.).
https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm

LES ENGAGEMENTS DE LYON POUR LA SANTÉ DU VIVANT ET DE LA PLANÈTE. (2026). Dans One Heath Summit.
https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/19/915860c2a61f8cbb7b906b0c16c22cfbd769a14a.pdf

LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. (2016). Legifrance.gouv.fr.
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237

The Manhattan Principles. (s. d.).
https://oneworldonehealth.wcs.org/about-us/mission/the-manhattan-principles.aspx

The Manhattan Principles. (2004). Dans One Health Comission.
https://www.onehealthcommission.org/documents/filelibrary/library_references/reports/Manhattan_principles_2004_D578C2BB55C0C.pdf

Une stratégie de l'UE en matière de santé mondiale pour améliorer la sécurité sanitaire mondiale et la santé de tous. (2022, 30 novembre). [Communiqué de presse].
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7153

9.4. Ressources et publications institutionnelles

Accueil | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail | page 1 sur 44. (s. d.).
https://www.anses.fr/fr

Bien-être animal - OMSA - Organisation mondiale de la santé animale. (2026, 26 janvier). OMSA - Organisation Mondiale de la Santé Animale.
https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animal/

Bodiguel, J. (2017, 13 novembre). Les Etats membres de l&rsquo ; ONU adoptent un nouveau programme de développement audacieux. Développement Durable.
https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2015/09/25/les-etats-membres-de-lonu-adoptent-un-nouveau-programme-de-developpement-audacieux/

Comprendre l'expertise collective | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (s. d.).
https://www.anses.fr/fr/content/comprendre-lexpertise-collective

Cross-agency One Health Task force. (2026, 19 juin). Public Health.
https://health.ec.europa.eu/one-health/cross-agency-one-health-task-force_en

De Sécurité des Aliments, A. E. (s. d.). Santé animale. Autorité Européenne de Sécurité des Aliments.
https://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/animal-health

Gestion des déchets : mieux connaître les risques sanitaires pour les professionnels | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (s. d.).
https://www.anses.fr/fr/content/gestion-des-dechets-mieux-connaitre-les-risques-sanitaires-pour-les-professionnels

L'Agenda 2030 en France. (2026, 9 mars). Anniversaire des Objectifs de développement durable. L'Agenda 2030 En France.
https://www.agenda-2030.fr/anniversaire-des-objectifs-de-developpement-durable/?

Lancement du « Diag Biodiversité » à destination des entreprises. (2025, 31 octobre). Office Français de la Biodiversité.
https://ofb.gouv.fr/actualites/lancement-du-diag-biodiversite-a-destination-des-entreprises

L'Anses propose une définition du bien-être animal et définit le socle de ses travaux de recherche et d'expertises | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (s. d.).
https://www.anses.fr/fr/content/lanses-propose-une-definition-du-bien-etre-animal-et-definit-le-socle-de-ses-travaux-de

One Health High-Level Expert Panel (OHHLEP). (2025, 27 mars).
https://www.who.int/groups/one-health-high-level-expert-panel

One Health : une seule santé pour les êtres vivants et les écosystèmes | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (s. d.).
https://www.anses.fr/fr/content/one-health-une-seule-sante-pour-les-etres-vivants-et-les-ecosystemes

Proscrire les matières plastiques du compost domestique | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (s. d.).
https://www.anses.fr/fr/proscrire-matieres-plastiques-biodegradables-compost

Quadripartite collaboration. (2026, 3 février). OneHealth.
https://www.fao.org/onehealth/background/coordination/en

Tan, A., & Tan, A. (2024, 24 janvier). Le Forum économique mondial dévoile le Rapport sur les Risques Globaux 2024. Pacte Mondial de L'ONU - Réseau France.
https://pactemondial.org/2024/01/24/le-forum-economique-mondial-devoile-le-rapport-sur-les-risques-globaux-2024/

Un référentiel pour mesurer et réduire l'impact environnemental de l'IA. (2025, 17 décembre). Groupe AFNOR.
https://www.afnor.org/actualites/intelligence-artificielle/referentiel-reduire-impact-environnemental-ia/

World Health Organization : WHO. (2021a, décembre 1). Le Groupe tripartite et le PNUE valident la définition du principe « Une seule santé » formulée par l'OHHLEP. OMS.
https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health

World Health Organization : WHO. (2021b, décembre 1). Le groupe tripartite et le PNUE valident la définition du principe « une seule santé » formulée par l'OHHLEP. OMS.
https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health

World Health Organization : WHO. (2021c, décembre 1). Le Groupe tripartite et le PNUE valident la définition du principe « Une seule santé » formulée par l'OHHLEP. OMS.
https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health

9.5. Sites, plateformes, initiatives et événements

Accueil - One Sustainable health. (2026, août 9). One Sustainable Health.
https://fondation-usdt.org/

Accueil One Health Summit | One Planet Summit. (s. d.).
https://oneplanetsummit.fr/

Biostimulant.com. (2026, août 13). Homepage - biostimulant.com.
https://www.biostimulant.com/

Care4Soil.com – Reveal the potential of your soil. (s. d.).
https://www.care4soil.com/

Green Data for Health | Accueil. (s. d.).
https://gd4h.ecologie.gouv.fr/

OH Nexus Communities of Practice | FAO VLCs. (s. d.).
https://virtual-learning-center.fao.org/admin/tool/custompage/view.php?id=54

One Health Summit. (s. d.). One Planet Summit.
https://oneplanetsummit.fr/les-evenements-16/one-health-summit-305

Registration page - ROI CoP | FAO VLCs. (s. d.).
https://virtual-learning-center.fao.org/admin/tool/custompage/view.php?id=50

9.6. Normes

Ces références permettent, en complément des différentes normes citées dans les parties génériques, de lister d'autres normes pouvant être utiles ou s'articuler avec l'approche Une Seule Santé. Il s'agit d'une information sans recommandation en termes de déploiement de ces normes. En aucun cas, la connaissance ou le déploiement de ces normes est indispensable pour décliner les recommandations de la présente SPEC.

9.6.1. Qualité

NF EN ISO 9000 *Systèmes de management de la qualité — Principes essentiels et vocabulaire*

NF EN ISO 9001 *Systèmes de management de la qualité — Exigences*

9.6.2. Management environnemental, cycle de vie et information environnementale

NF EN ISO 14001 *Systèmes de management environnemental — Exigences et lignes directrices pour son utilisation*

NF EN ISO 14002-1 *Systèmes de management environnemental — Lignes directrices pour l'utilisation de l'ISO 14001 afin de prendre en compte les aspects et conditions environnementaux dans une thématique environnementale — Partie 1 : Généralités*

NF EN ISO 14004 *Systèmes de management environnemental — Lignes directrices générales pour la mise en application*

NF EN ISO 14007 *Management environnemental — Lignes directrices pour la détermination des coûts et des bénéfices environnementaux*

NF EN ISO 14021 *Marquages et déclarations environnementaux — Autodéclarations environnementales (étiquetage de type II)*

NF EN ISO 14024 *Marquages et déclarations environnementaux — Étiquetage environnemental de type I — Principes et méthodes*

NF EN ISO 14031 *Management environnemental — Évaluation de la performance environnementale — Lignes directrices*

NF EN ISO 14040 *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Principes et cadre*

NF EN ISO 14044 *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices*

NF EN ISO 14050 Management environnemental — Vocabulaire

9.6.3. Biodiversité, génie écologique et microbiologie

NF ISO 17298 *Biodiversité — Prise en compte de la biodiversité dans la stratégie et le fonctionnement des organisations*

NF X10-900 *Biodiversité et génie écologique — Méthodologie de conduite de projet en faveur des écosystèmes*

NF EN ISO 17468 *Microbiologie de la chaîne alimentaire — Exigences et recommandations techniques pour l'élaboration ou la révision de méthodes de référence normalisées*

9.6.4. Achats responsables

NF ISO 20400 *Achats responsables — Lignes directrices*

9.6.5. Responsabilité sociétale et gouvernance

NF EN ISO 26000 *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale*

NF ISO/TS 26030 *Responsabilité sociétale et développement durable — Lignes directrices pour l'utilisation de l'ISO 26000 dans la chaîne alimentaire*

NF X30-029 *Responsabilité sociétale — Analyse de matérialité — Priorisation des domaines d'action et des parties prenantes*

XP X30-036 *Guide d'intégration de l'ISO 26000 dans un système de management*

FD X30-031 *Gouvernance et responsabilité sociétale*

9.6.6. Sécurité, protection et gouvernance des données

NF EN ISO/IEC 27001 *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Systèmes de management de la sécurité de l'information — Exigences*

NF EN ISO/IEC 27701 *Sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée — Système de management de la protection de la vie privée — Exigences et recommandations*

ISO/IEC 38505-1 *Gouvernance des technologies de l'information — Gouvernance des données — Partie 1 : Application de l'ISO/IEC 38500 à la gouvernance des données*

ISO/IEC 5259 (série) *Intelligence artificielle — Qualité des données pour l'analytique et l'apprentissage automatique*

9.6.7. Connaissances, risques, continuité et gouvernance

NF ISO 30401 *Systèmes de management des connaissances — Exigences*

NF ISO 31000 *Management du risque — Lignes directrices*

NF EN IEC 31010 *Management du risque — Techniques d'appréciation du risque*

XP ISO/TS 31050 *Management du risque — Lignes directrices pour le management des risques émergents afin de renforcer la résilience*

NF EN ISO 22301 *Sécurité et résilience — Systèmes de management de la continuité d'activité — Exigences*

NF EN ISO 22361 *Sécurité et résilience — Gestion de crise — Lignes directrices*

NF ISO 37000 *Gouvernance des organismes — Recommandations*

NF EN ISO 37101 *Développement durable au sein des communautés territoriales — Système de management pour le développement durable — Exigences et lignes directrices pour son utilisation*

ISO 37110 *Infrastructures urbaines intelligentes — Lignes directrices relatives aux données ouvertes pour les villes intelligentes*

9.6.8. Intelligence artificielle

AFNOR Spec IA frugale *Référentiel général pour l'IA frugale - Mesurer et réduire l'impact environnemental de l'IA*

NF EN ISO/IEC 42001 *Technologies de l'information — Intelligence artificielle — Système de management*

9.6.9. Santé et sécurité au travail

NF ISO 45001 *Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail — Exigences et lignes directrices pour leur utilisation*

9.6.10. ODD et management de l'innovation

ISO/UNDP 53001 *Systèmes de management pour les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies — Exigences*

NF EN ISO 56001 *Système de management de l'innovation — Exigences*

NF EN ISO 56002 *Management de l'innovation — Système de management de l'innovation — Recommandations*

NF EN ISO 56003 *Management de l'innovation — Outils et méthodes pour les partenariats d'innovation — Lignes directrices*

NF EN ISO 56007 *Management de l'innovation — Outils et méthodes de management des opportunités et des idées — Recommandations*

9.6.11. Économie circulaire

NF ISO 59004 *Économie circulaire — Vocabulaire, principes et recommandations pour la mise en œuvre*

NF ISO 59010 *Économie circulaire — Recommandations relatives à la transition des modèles d'affaires et des réseaux de valeur*

NF ISO 59020 *Économie circulaire — Mesure et évaluation de la performance de circularité*

NF ISO 59040 *Économie circulaire — Fiche de données de circularité des produits*

ISO 59014 *Management environnemental et économie circulaire — Durabilité et traçabilité de la valorisation des matières secondaires — Principes, exigences et recommandations*

AFNOR Spec économie régénérative

9.6.12. Externalités, valeur et coûts

NF X50-155 *Management par la valeur — Coût global de possession sur le cycle de vie identifié — Coût du cycle de vie avec impacts monétisables et non monétisables*

10. Compléments illustratifs : recueil d'exemples et cas pratiques présentés par des membres du Groupe de Travail.

Ce chapitre fait le lien avec un recueil, associé à la présente SPEC, qui présente des exemples de déclinaison de l'approche Une Seule Santé dans différents contextes et champs thématiques, afin d'illustrer certaines recommandations formulées dans les parties génériques de la SPEC.

Les exemples illustratifs présentés dans ce recueil sont rédigés sous la responsabilité des organismes qui les proposent. Les analyses, résultats, données et illustrations présentées relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute référence à une initiative volontaire, une méthode, un outil ou une organisation mentionnée dans ces exemples ne saurait constituer une validation, une recommandation, un engagement ou une prise de position de l'AFNOR ou de l'Anses vis-à-vis de celui-ci, ni lui conférer un statut particulier (par exemple en termes de conformité par rapport à la SPEC).

Pour découvrir les exemples dans leur intégralité, téléchargez les fiches exemples illustratives en document annexes.

Fiche 1 : MedVallée Montpellier : une dynamique de territoire au service de l'approche One Health

Fiche 2 : Un espace de collaboration, de ressources et de promotion des actions en santé environnement et One Health des collectivités et acteurs des territoires

Fiche 3 : Exemples d'indicateurs mobilisés par Bleu-Blanc-Cœur pour évaluer l'impact du mode d'agriculture sur la qualité nutritionnelle des aliments, la santé des animaux et des hommes

Fiche 4 : Évaluer le retour sur investissement d'actions menées dans une approche One Health

Fiche 5 : Développement de dispositifs innovants d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, de leurs aidants et de l'ensemble des parties prenantes impliquées ou exposées aux impacts de cette situation, intégrant les déterminants sociaux, territoriaux et environnementaux.

Fiche 6 : Institutionnalisation et animation d'une gouvernance nationale One Health : contribution du Cirad à l'animation et au renforcement de la gouvernance One Health au sein du Vietnam One Health Partnership for Zoonoses Network (OHPN)

Fiche 7 : Institutionnalisation et animation d'une gouvernance nationale One Health : contribution du Cirad à l'animation et au renforcement de la gouvernance One Health au sein du Vietnam One Health Partnership for Zoonoses Network (OHPN)

Fiche 8 : Réintroduire le vivant et ses interdépendances au cœur des décisions et du fonctionnement d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Fiche 9 : Gouvernance et leadership adaptés à une approche One Health

Fiche 10 : MedVallée Montpellier : Une gouvernance collégiale et participative pour une dynamique de territoire inédite et coconstruite, fondée sur l'enjeu One Health

Fiche 11 : La contribution des laboratoires départementaux de Public Labos à une surveillance et une réponse coordonnée face à une zoonose : l'influenza aviaire

Fiche 12 : Actions de sensibilisation à l'approche Une Seule Santé

Fiche 13 : Guide de bonnes pratiques relatif à l'emploi des médicaments anticancéreux en médecine vétérinaire

Fiche 14 : Optimisation de la santé des écosystèmes agricoles et de la qualité nutritionnelle par une approche intégrée One Health (Du sol à l'alimentation)

Fiche 15 : Développement et mise en expérimentation d'OHinTouch, plateforme collaborative dédiée à la mise en réseau et à la coordination des acteurs One Health.

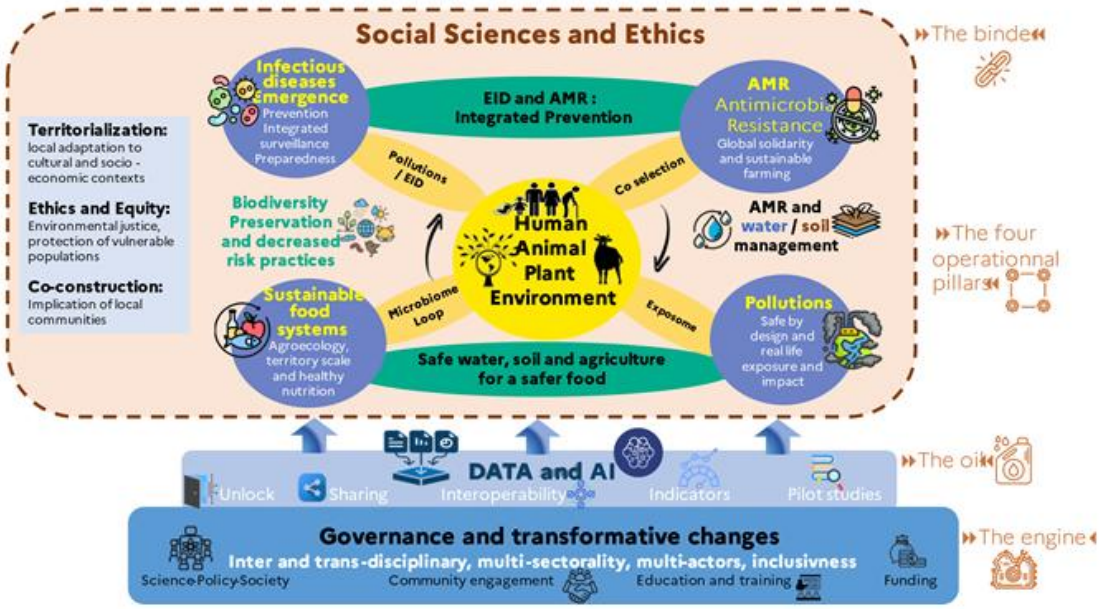
Fiche 16 : Score territorial Une Seule Santé pour le suivi de la dépendance des personnes âgées

Fiche 17 : Intégration de l'approche « Une Seule Santé » dans les pratiques d'une filière industrielle : illustration à partir de la filière des emballages métalliques.

Fiche 18 : La gestion de l'eau comme fil conducteur d'une démarche One Health intégrée : l'exemple de l'entreprise Tendriade

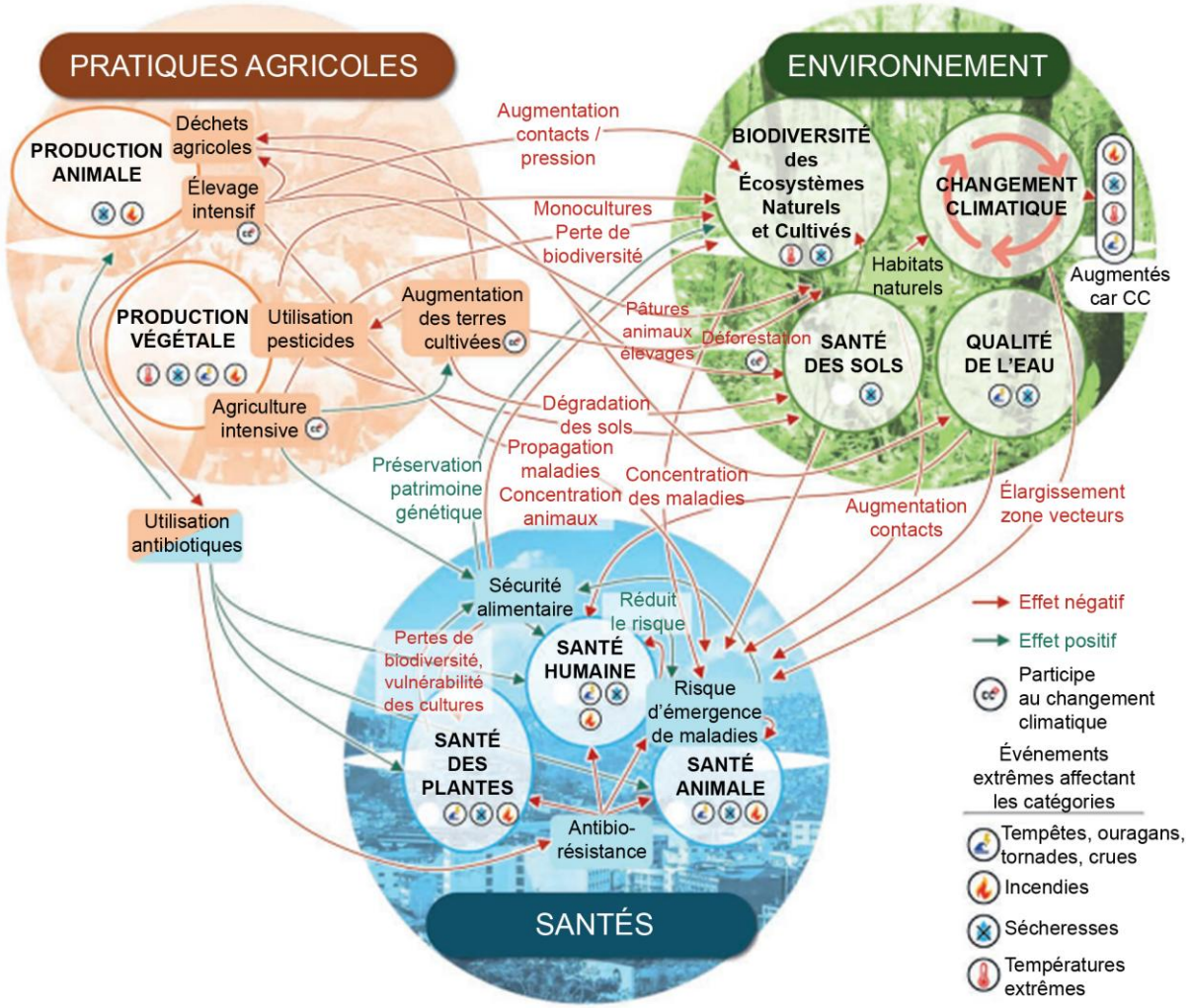
11. Annexes techniques

11.1. Exemples de représentation schématique d'approches systémiques



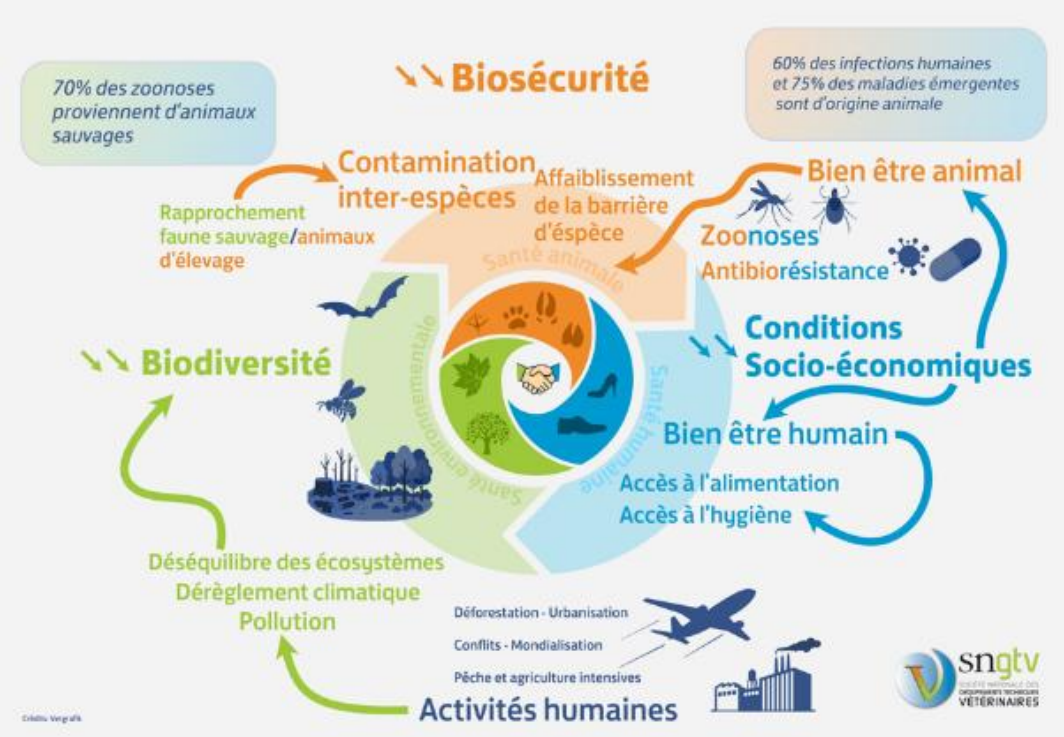
One Health : un cadre transformateur pour la santé des humains, des animaux, des végétaux, de l'environnement et des écosystèmes[55]

[55] Schéma reprenant les éléments de la synthèse des recommandations issues du colloque scientifique « One Health One Science » du 6 avril 2026 : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2026-04/synth-se-des-recommandations-issues-du-colloque-scientifique-du-one-health-summit-version-anglais-fran-ais---12-pages--39835.pdf

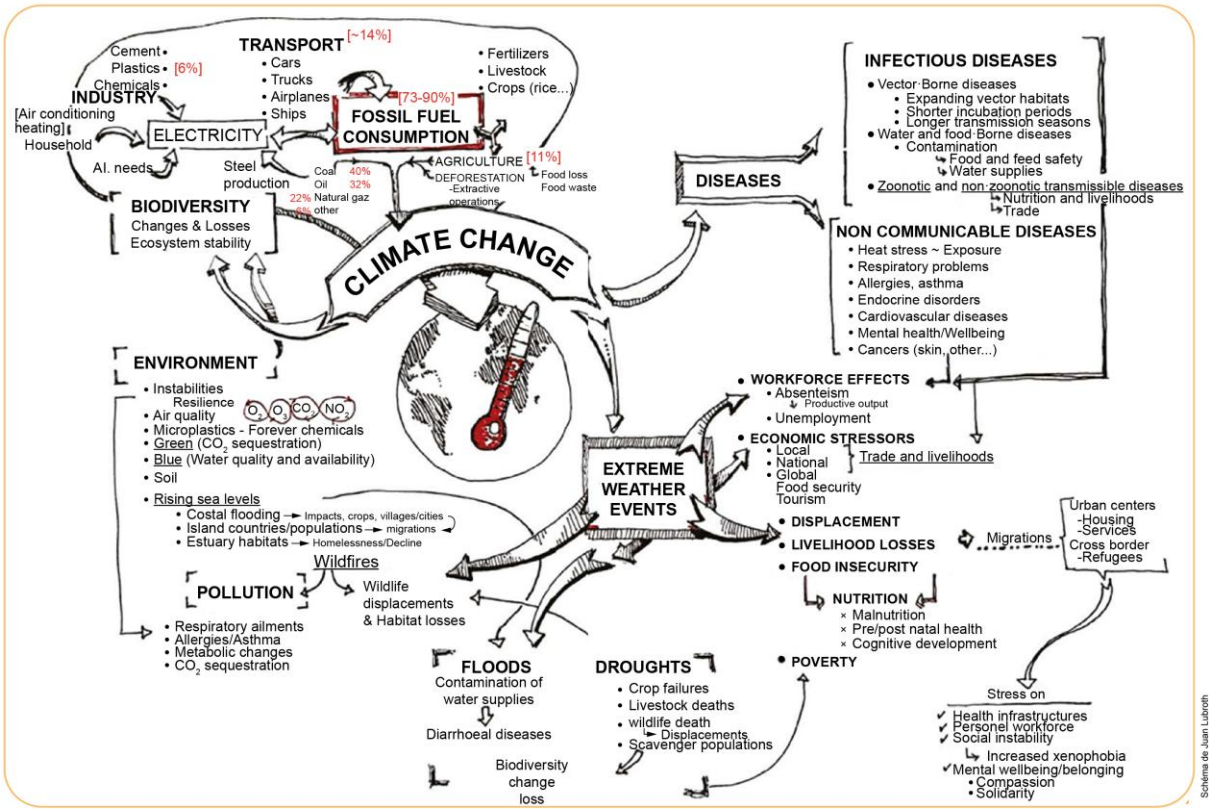


Interconnexion entre pratiques agricoles, environnement et santés.[56]

[56] **Peyre Marie-Isabelle, Lesueur Didier, Goutard Flavie, Hobeika Alexandre, Delabouglise Alexis, Tesch Maxime, Vink Daan, Roger François**. 2025. Agriculture, santé et changement climatique : vers une vision "Une Seule Santé". In : L'agriculture et les systèmes alimentaires du monde face au changement climatique. Enjeux pour les Suds. Blanfort Vincent (ed.), Demenois Julien (ed.), Hrabanski Marie (ed.). Versailles : Ed. Quae, 198-206. ISBN 978-2-7592-4009-8



Infographie une seule santé créée par la SNGTV pour la visite sanitaire



Healthy planet for a healthy life ! schéma du changement climatique [57]

Juan Lubroth, Fondation Une Santé Durable pour Tous

[57] https://fondation-usdt.org/wp-content/uploads/2026/01/Healthy-Planet-for-Healthy-Life-OSH-Forum_-Dec-2025_VF_BD.pdf

11.2. Exemples d'actions mises en place pour maîtriser des impacts environnementaux susceptibles de générer des impacts sur les autres santés.

Ces trois exemples sont issues d'expertises collectives[58] en évaluation des risques sanitaires réalisées par l'Anses :

- Expertise relative aux risques sanitaires liés à la vente en vrac[59]
- Expertise relative aux risques liés aux matières plastiques dans les composts[60]
- Expertise relative aux risques sanitaires pour les professionnels de la gestion des déchets[61]

11.3. Exemples de parties intéressées et d'attentes associées

Le tableau suivant présente des exemples (non exhaustifs) de parties intéressées et d'attentes potentielles associées.

[58] https://www.anses.fr/fr/content/comprendre-lexpertise-collective
[59] https://www.anses.fr/fr/content/vente-en-vrac-recommandations-et-produits-%C3%A0-exclure
[60] https://www.anses.fr/fr/proscrire-matieres-plastiques-biodegradables-compost
[61] https://www.anses.fr/fr/content/gestion-des-dechets-mieux-connaitre-les-risques-sanitaires-pour-les-professionnels

Parties intéressées	Besoins / attentes possibles dans une logique Une Seule Santé
Salariés	Qualité de vie au travail, santé physique et mentale, qualité de l'air intérieur, alimentation saine, prévention des risques chimiques et psychosociaux, mobilité durable, …
Riverains / habitants	Réduction des nuisances (air, bruit, odeurs), qualité de l'eau, limitation des pollutions, transparence sur les risques sanitaires et environnementaux, …
Collectivités territoriales	Contribution à la santé publique locale, résilience territoriale, réduction de l'empreinte environnementale, adaptation climatique, …
Clients / consommateurs	Produits sûrs, traçabilité, absence de substances toxiques, alimentation saine et durable, transparence environnementale et sanitaire,
Fournisseurs	Accompagnement à la transition, exigences ESG claires, conditions de travail décentes, réduction des impacts environnementaux, …
ONG environnementales et sanitaires	Préservation de la biodiversité, réduction des pollutions, protection des ressources naturelles, prévention des zoonoses et autres pathologies liées aux pollutions, …
Professionnels de santé / experts scientifiques	Données fiables, coopération sur les impacts sanitaires, prévention des risques émergents, …
Monde agricole / éleveurs (si concernés)	Réduction des pesticides ou antibiotiques, santé des sols (cf. § 8.25), santé animale, gestion durable de l'eau, …
Investisseurs / financeurs	Gestion des risques climatiques et sanitaires, conformité réglementaire, résilience long terme, …
Pouvoirs publics / régulateurs	Respect des normes sanitaires et environnementales, contribution aux objectifs climatiques et de santé publique, …
Générations futures (partie prenante élargie)	Préservation des ressources, stabilité climatique, maintien des services écosystémiques, …

11.4. Eléments informatifs relatifs à l'évaluation des impacts sur les santés

Il n'est pas prévu dans le cadre de cette SPEC de proposer une méthode pour réaliser l'évaluation des impacts sur les santés.

Les organismes peuvent s'inspirer de différentes méthodes existantes, en les adaptant à l'approche Une Seule Santé, pour réaliser l'évaluation des impacts sur les santés (analyse environnementale, cotation des impacts, analyse des risques en santé-sécurité travail, …) pour lesquelles il existe des descriptions en libre accès sur internet.

Voici quelques exemples (non exhaustifs et non prescriptifs) d'outils consultables, potentiellement adaptables à l'approche Une Seule Santé et au contexte de l'organisme :

- Méthode « Health Impact Assessment (HIA)": https://www.elgaronline.com/edcollchap-oa/book/9781035328611/chapter24.xml
- Description sur le site de l'OMS : https://www.who.int/tools/health-impact-assessments
- Note d'EPE (Entreprises pour l'environnement) : Pollutions et entreprises – vers la mise en place d'approches holistiques : https://epe-asso.org/publications/pollutions-et-entreprises-vers-la-mise-en-place-dapproches-holistiques/

- Rapport du MEDEF (Mouvement des entreprises de France) : Eau - une ressource stratégique pour les entreprises et les territoires[62]
- Méthode d'évaluation des risques en santé-sécurité du travail (applicable dans le cadre de l'ISO 45001) : https://www.esst-inrs.fr/3rb/afftexte.php?p1=cotation_risque
- Prise en compte des effets du changement climatique dans les études d'impact des projets : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/cgdd_guides_effets_changement_climatique_etudes_impact_projets_juin2026.pdf
- Critères proposés dans le cadre de la norme 17298 relative à la biodiversité
- …

Par ailleurs l'inventaire des outils One Health de l'OHHLEP peut être une source d'information : https://www.who.int/publications/m/item/ohhlep-inventory-of-one-health-tools.

[62] https://www.medef.com/actualites/eau-un-guide-pour-comprendre-agir-et-influer

12. Annexes illustratives

12.1. Guides et outils internationaux

Des guides et outils quadripartites, portés par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP), l'organisation mondiale de la Santé (WHO) et l'organisation mondiale de la santé animale (WOAH) sont à la disposition des Etats des Nations Unis.

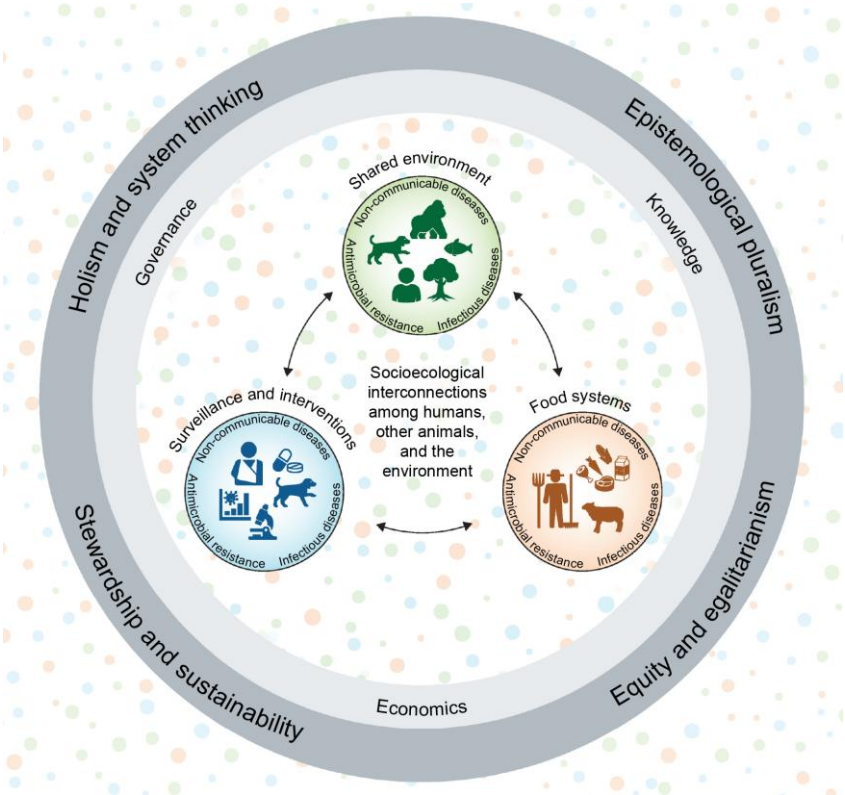
Tout d'abord axés sur les zoonoses, ils couvrent également d'autres thématiques prioritaires nécessitant une gouvernance nationale et internationale telles que l'antibiorésistance et les maladies vectorielles et s'élargissent actuellement à d'autres domaines.

Il s'agit des documents suivants :

- Un guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle « Une Seule Santé », 2019[63]
- One Health theory of change; One Health high expert panel (OHHLEP), 2021[64]
- One Health: a new definition for a sustainable and healthy future (OHHLEP, 2022)[65]
- One Health joint plan of actions (2022-2026) – Working together for the health of humans, animals, plants and environment, 2022[66]
- A guide to implementing the One Health joint plan of action at national level[67]
- One Health and the United Nations sustainable development cooperation framework – Guidance for United Nations country teams, 2023[68]
- One Health Atlas[69]
- Note politique pour l'investissement et le retour sur investissement des actions menées dans une approche Une Seule Santé (FAO 2026) [70]

[63] https://www.who.int/initiatives/tripartite-zoonosis-guide
[64] https://www.who.int/publications/m/item/one-health-theory-of-change
[65] https://journals.plos.org/plospathogens/article?id=10.1371/journal.ppat.1010537
[66] https://www.unep.org/resources/publication/one-health-joint-plan-action-2022-2026
[67] https://www.who.int/publications/i/item/9789240082069
[68] https://www.unep.org/resources/publication/one-health-and-united-nations-sustainable-development-cooperation-framework
[69] https://www.quae.com/produit/1931/9782759240272/one-health-atlas
[70] https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/19/915860c2a61f8cbb7b906b0c16c22cfbd769a14a.pdf

12.2. La roue du One Health telle que proposée par la commission One Health du Lancet.[71]



One Health wheel

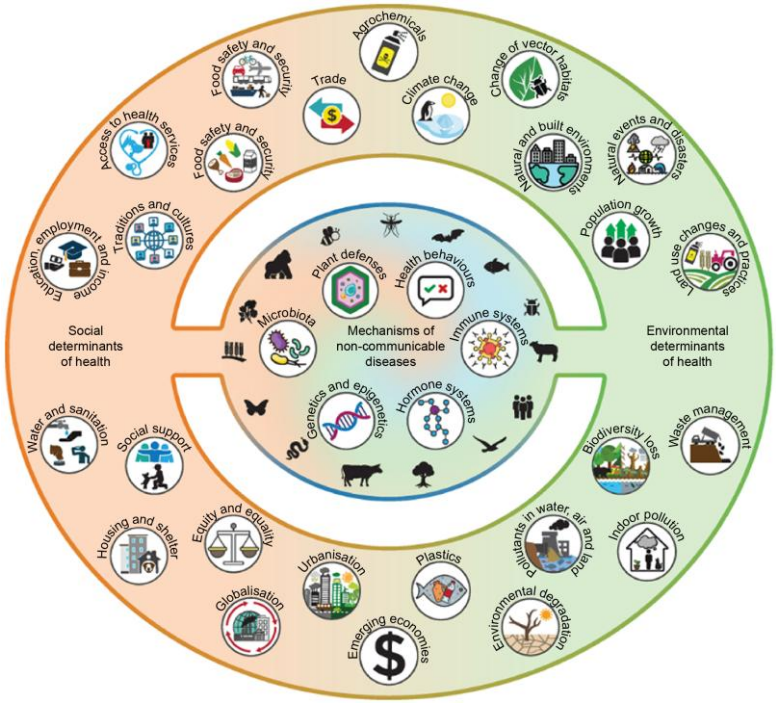
« L'approche « One Health » est classiquement illustrée par trois cercles entrecroisés représentant les humains, les animaux et l'environnement. Cependant, cette approche a été critiquée car elle renforce une ontologie occidentalo-centrée et une épistémologie fortement biomédicale qui risque de négliger les contextes sociaux, culturels, historiques et politiques de la santé, ainsi que les savoirs autochtones et locaux. L'illustration classique de l'approche « One Health » est contrecarrée par une importance disproportionnée accordée à l'interface homme-animal et aux zoonoses, ce qui renforce la fausse dichotomie entre humains et autres animaux.

Nous présentons plutôt une illustration qui traduit l'interdépendance fondamentale de l'approche « One Health » et illustre notre approche visant à ancrer la santé socio-écologique et la durabilité dans l'interdépendance de la vie, sans frontières entre humains, autres animaux et environnement. L'illustration met également en avant trois axes d'opérationnalisation, de mise en œuvre et d'institutionnalisation de l'approche One Health (gouvernance, économie et connaissances), ainsi que, à l'extrémité, les principes englobés par l'éthique One Health proposée par la commission. »

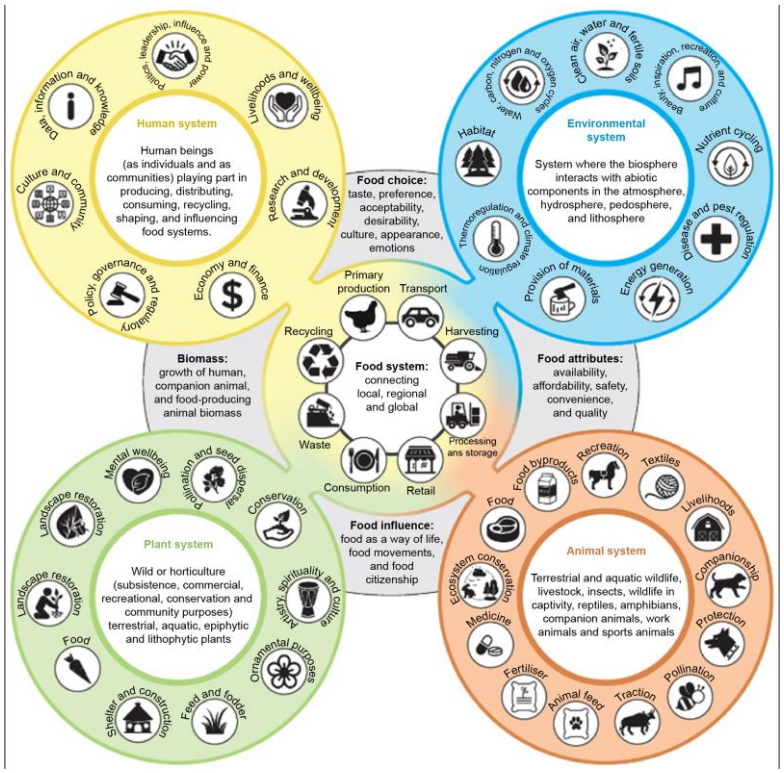
[71] The Lancet Commission ; The Lancet One Health Commission: harnessing our interconnectedness for equitable, sustainable, and healthy socioecological systems ; Winkler et al. *The Lancet*July 16, 2025



Cartographie du système socio-économique

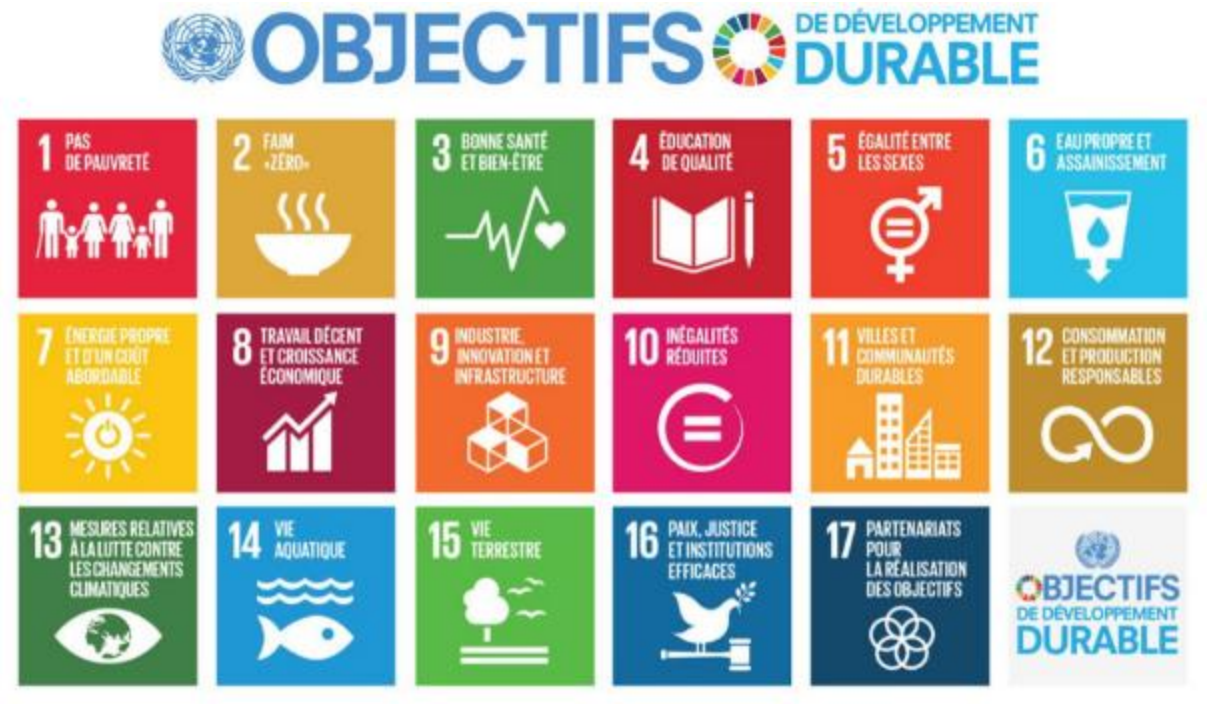


La roue One Health des maladies non transmissibles



Le système alimentaire

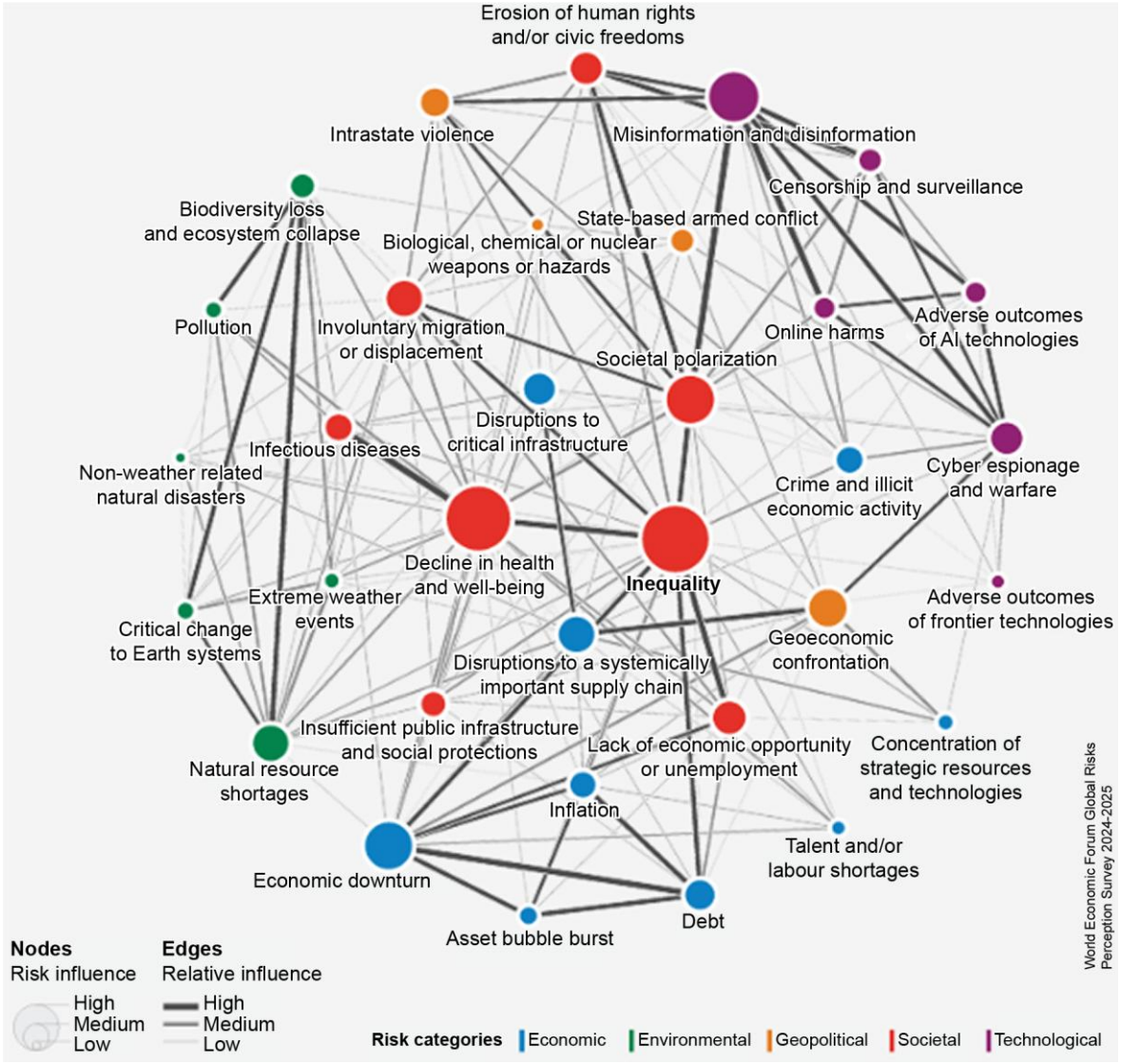
12.3. Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU [72]

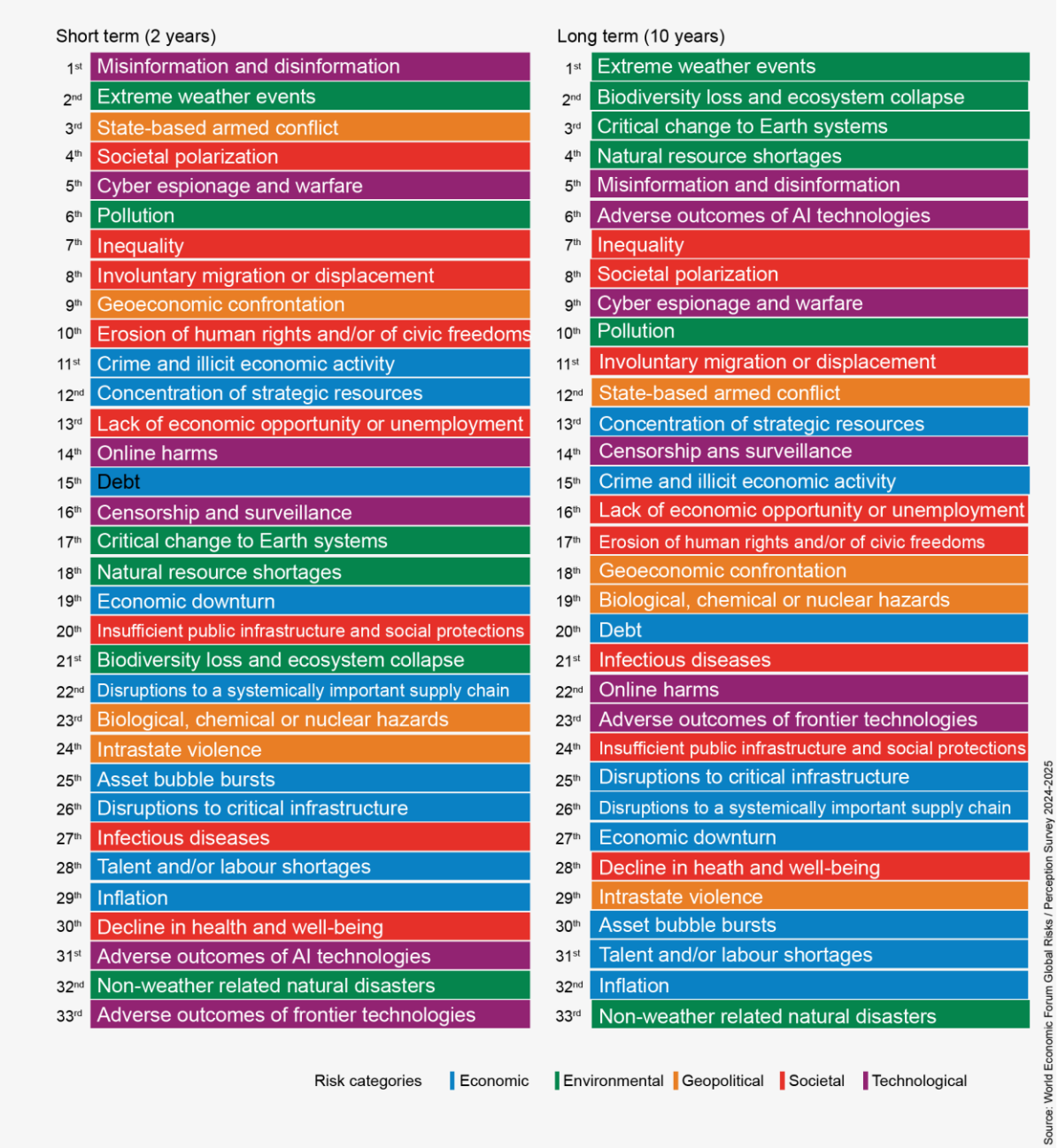


12.4. Le rapport 2025 du Forum économique mondial sur les risques globaux

Le rapport explicite les interconnexions entre les risques liés à des causes économiques, sociales, environnementaux, sanitaires, …[73]

[72] https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/2015/09/25/les-etats-membres-de-lonu-adoptent-un-nouveau-programme-de-developpement-audacieux/
[73] https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_Press_Release_2025_FR.pdf et pour le rapport : https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf


Erosion of human rights and/or civic freedoms
Intrastate violence
Misinformation and disinformation
Censorship and surveillance
Biodiversity loss and ecosystem collapse
State-based armed conflict
Biological, chemical or nuclear weapons or hazards
Pollution
Involuntary migration or displacement
Online harms
Adverse outcomes of AI technologies
Societal polarization
Disruptions to critical infrastructure
Infectious diseases
Non-weather related natural disasters
Cyber espionage and warfare
Crime and illicit economic activity
Decline in health and well-being
Inequality
Extreme weather events
Adverse outcomes of frontier technologies
Critical change to Earth systems
Geoeconomic confrontation
Disruptions to a systemically important supply chain
Insufficient public infrastructure and social protections
Lack of economic opportunity or unemployment
Concentration of strategic resources and technologies
Natural resource shortages
Inflation
Talent and/or labour shortages
Economic downturn
Debt
Asset bubble burst
Nodes
Risk influence
High
Medium
Low
Edges
Relative influence
High
Medium
Low
Risk categories
Economic
Environmental
Geopolitical
Societal
Technological
World Economic Forum Global Risks Perception Survey 2024-2025


Short term (2 years)
1st Misinformation and disinformation
2nd Extreme weather events
3rd State-based armed conflict
4th Societal polarization
5th Cyber espionage and warfare
6th Pollution
7th Inequality
8th Involuntary migration or displacement
9th Geoeconomic confrontation
10th Erosion of human rights and/or of civic freedoms
11st Crime and illicit economic activity
12nd Concentration of strategic resources
13rd Lack of economic opportunity or unemployment
14th Online harms
15th Debt
16th Censorship and surveillance
17th Critical change to Earth systems
18th Natural resource shortages
19th Economic downturn
20th Insufficient public infrastructure and social protections
21st Biodiversity loss and ecosystem collapse
22nd Disruptions to a systemically important supply chain
23rd Biological, chemical or nuclear hazards
24th Intrastate violence
25th Asset bubble bursts
26th Disruptions to critical infrastructure
27th Infectious diseases
28th Talent and/or labour shortages
29th Inflation
30th Decline in health and well-being
31st Adverse outcomes of AI technologies
32nd Non-weather related natural disasters
33rd Adverse outcomes of frontier technologies
Long term (10 years)
1st Extreme weather events
2nd Biodiversity loss and ecosystem collapse
3rd Critical change to Earth systems
4th Natural resource shortages
5th Misinformation and disinformation
6th Adverse outcomes of AI technologies
7th Inequality
8th Societal polarization
9th Cyber espionage and warfare
10th Pollution
11st Involuntary migration or displacement
12nd State-based armed conflict
13rd Concentration of strategic resources
14th Censorship ans surveillance
15th Crime and illicit economic activity
16th Lack of economic opportunity or unemployment
17th Erosion of human rights and/or of civic freedoms
18th Geoeconomic confrontation
19th Biological, chemical or nuclear hazards
20th Debt
21st Infectious diseases
22nd Online harms
23rd Adverse outcomes of frontier technologies
24th Insufficient public infrastructure and social protections
25th Disruptions to critical infrastructure
26th Disruptions to a systemically important supply chain
27th Economic downturn
28th Decline in heath and well-being
29th Intrastate violence
30th Asset bubble bursts
31st Talent and/or labour shortages
32nd Inflation
33rd Non-weather related natural disasters
Risk categories
Economic
Environmental
Geopolitical
Societal
Technological
Source: World Economic Forum Global Risks / Perception Survey 2024-2025

12.5. La France face aux neuf limites planétaires [74]



[74] la-france-face-aux-neuf-limites-planetaires.pdf

12.6. Santé et biodiversité : l'approche Nexus de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)[75]

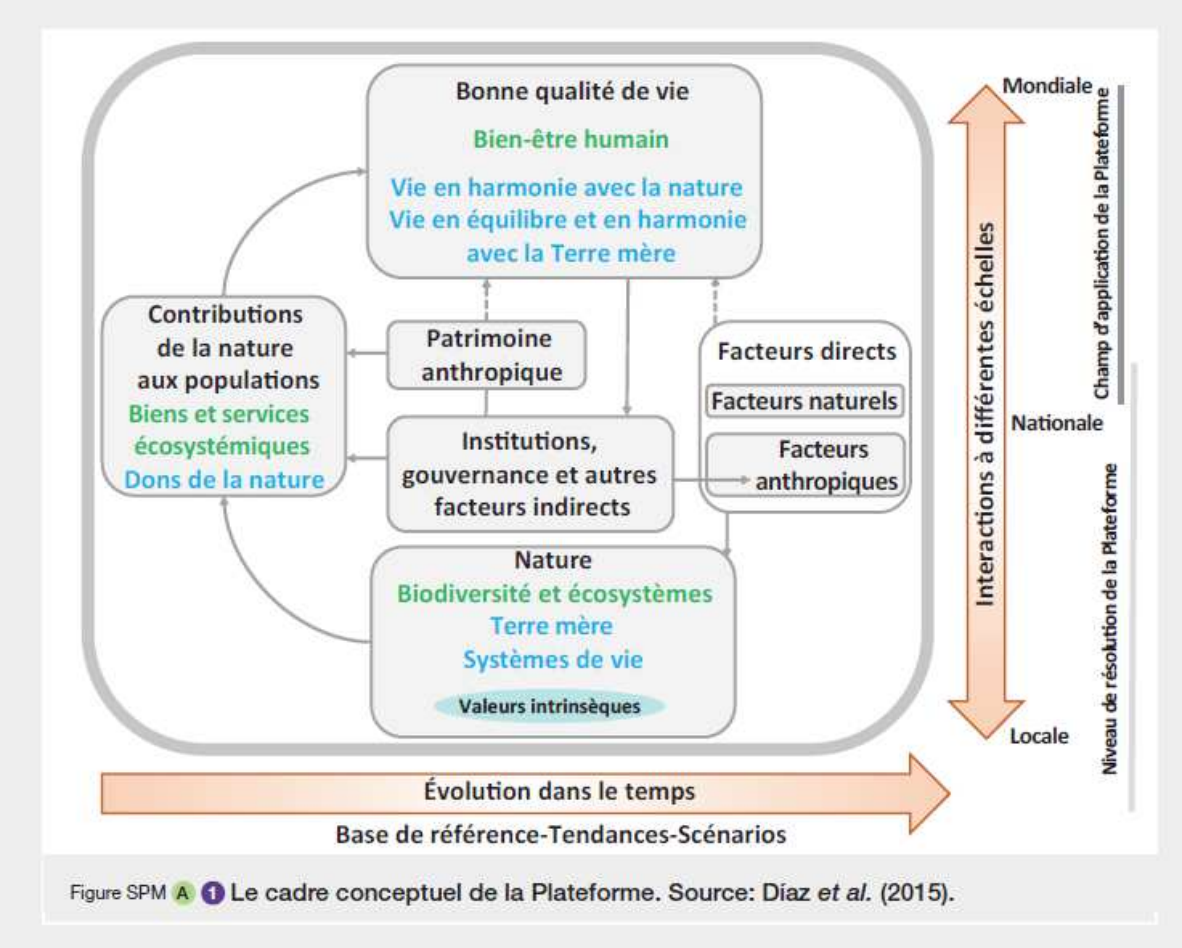


Figure SPM A 1 Le cadre conceptuel de la Plateforme. Source: Díaz *et al.* (2015).

[76] **Le cadre conceptuel de l'IPBES est un modèle très simplifié des interactions complexes entre le monde naturel et les sociétés humaines.**

[75] https://www.ipbes.net/nexus-assessment
[76] Annexe I du rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et services écosystémiques – résumé à l'intention des décideurs. Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, résumé de 60 pages, 2019

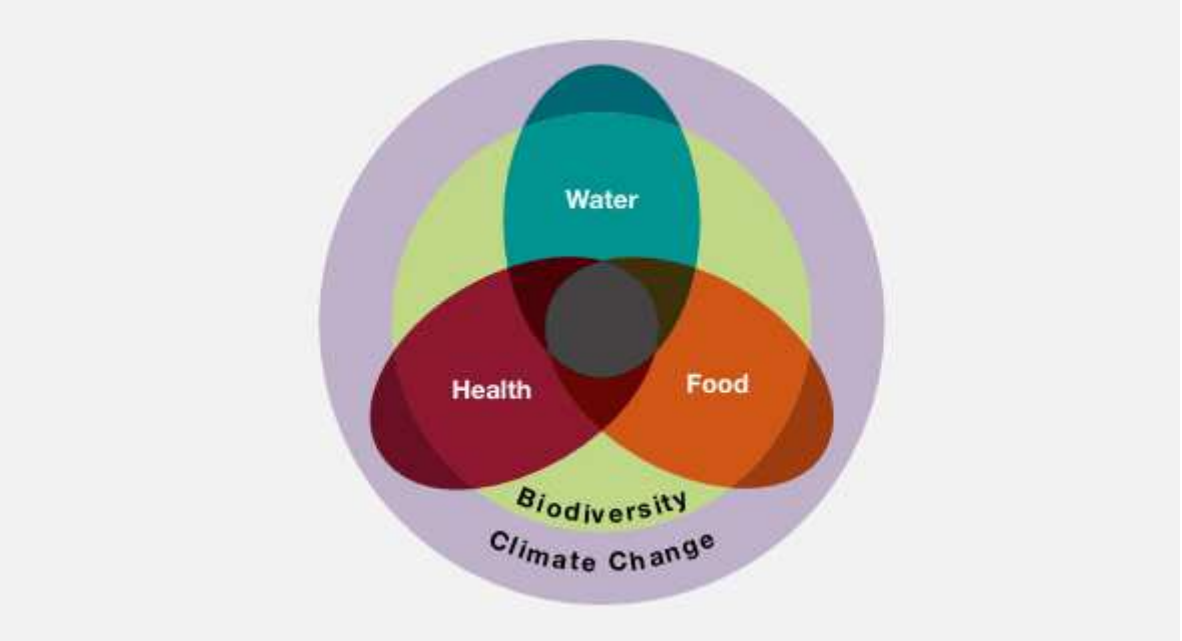
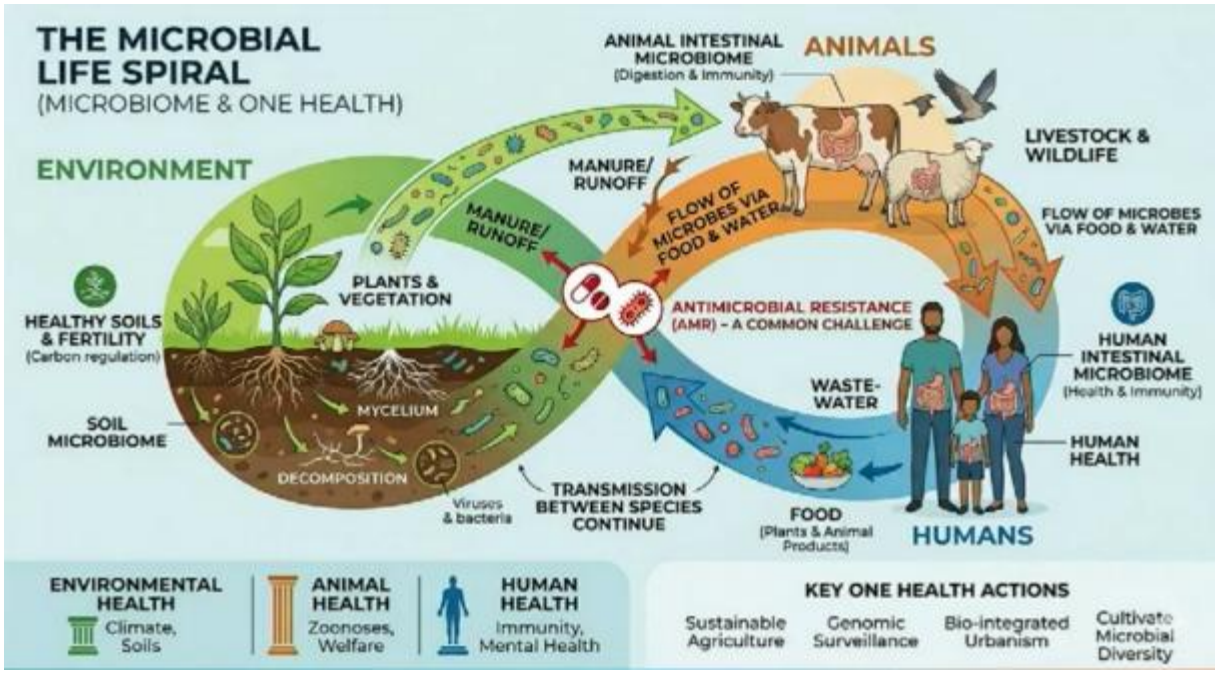


Schéma simplifié du Nexus tel qu'examiné par l'IPBES, illustrant les relations entre les cinq éléments du nexus : biodiversité, eau, alimentation, santé et changement climatique.

12.7. Le microbiome et l'approche Une Seule Santé



Microbiome et One Health[77]

Définition du microbiome :

[77] Eric Cardinale, Anses, avril 2026 (réalisé avec une IA)

D’après Berg et al.[78], le microbiome est défini comme une communauté caractéristique de microorganismes occupant un habitat raisonnablement bien défini et présentant des propriétés physico-chimiques distinctes. Il englobe non seulement les microorganismes (bactéries, archées, champignons, algues et protistes), mais aussi leurs "théâtres d'activité".

Ce "théâtre d'activité" inclut :

- Les structures microbiennes (protéines, lipides, acides nucléiques).
- Les éléments génétiques mobiles (virus, phages, plasmides).
- Les métabolites (molécules signal, toxines, composés organiques).

Avec la vision "One Health", il y a une définition insistant sur le Continuum (Trinh et al., 2021[79]). Dans cette perspective, le microbiome n'est pas isolé. Il est perçu comme une entité dynamique circulant entre les compartiments environnementaux :

Le microbiome "One Health" est un réseau interconnecté de communautés microbiennes qui transcendent les frontières des espèces. Il agit comme un service écosystémique assurant la résilience globale : la santé du sol influence celle des plantes, qui dicte celle des animaux et, in fine, celle de l'homme.

Les trois piliers de cette vision :

- Biodiversité : Une perte de diversité microbienne dans le sol (due aux pesticides) réduit la qualité nutritionnelle des plantes et impacte le microbiote intestinal humain.
- Résistance aux antibiotiques (RAM) : Le microbiome est le réservoir circulant des gènes de résistance entre les fermes, les eaux usées et les hôpitaux.
- Immunité : L'exposition aux microbiomes naturels "éduque" le système immunitaire humain (hypothèse de la biodiversité).

12.8. Les principes de Manhattan (2004)[80]

Ces « Principes de Manhattan » exhortent les dirigeants mondiaux, la société civile, la communauté mondiale de la santé et les institutions scientifiques à adopter une approche holistique de la prévention des maladies épidémiques et épizootiques et du maintien de l’intégrité des écosystèmes, en :

1. Reconnaissant le lien entre la santé humaine, celle des animaux domestiques et celle de la faune sauvage, et la menace que représentent les maladies pour les populations, leur alimentation, leurs économies et la biodiversité essentielle au maintien d’environnements sains et d’écosystèmes fonctionnels dont nous avons tous besoin.
2. Reconnaissant que les décisions relatives à l’utilisation des terres et de l’eau ont des conséquences réelles sur la santé. Les altérations de la résilience des écosystèmes et les changements dans les schémas d’émergence et de propagation des maladies se manifestent lorsque nous ne prenons pas en compte cette relation.
3. Intégrant la science de la santé de la faune sauvage comme composante essentielle de la prévention, de la surveillance, du suivi, du contrôle et de l’atténuation des maladies à l’échelle mondiale.
4. Reconnaissant que les programmes de santé humaine peuvent contribuer grandement aux efforts de conservation.
5. Concevant des approches adaptatives, holistiques et prospectives pour la prévention, la surveillance, le suivi, le contrôle et l’atténuation des maladies émergentes et réémergentes, qui tiennent pleinement compte des interconnexions complexes entre les espèces.

[78] Berg, G., et al. (2020). "Microbiome definition re-visited: old concepts and new challenges". Microbiome Journal
[79] Trinh, P., et al. (2021). "One Health Relationships Between Soil, Plant, and Human Microbiomes". Frontiers in Public Health.
[80] https://oneworldonehealth.wcs.org/about-us/mission/the-manhattan-principles.aspx

6. Recherchant les possibilités d'intégrer pleinement les perspectives de conservation de la biodiversité et les besoins humains (y compris ceux liés à la santé des animaux domestiques) lors de l'élaboration de solutions aux menaces de maladies infectieuses.
7. Réduisant la demande et réglementant mieux le commerce international d'animaux sauvages vivants et de viande de brousse, non seulement pour protéger les populations fauniques, mais aussi pour atténuer les risques de propagation des maladies, de transmission interspécifique et d'apparition de nouvelles relations hôte-pathogène. Le coût de ce commerce mondial, en termes d'impacts sur la santé publique, l'agriculture et la conservation, est considérable, et la communauté internationale doit le considérer comme la menace réelle qu'il représente pour la sécurité socio-économique mondiale.
8. Limitant l'abattage massif d'espèces sauvages en liberté à des fins de lutte contre les maladies aux situations où il existe un consensus scientifique international et multidisciplinaire établissant qu'une population faunique constitue une menace urgente et importante pour la santé humaine, la sécurité alimentaire ou la santé de la faune sauvage en général.
9. Augmentant les investissements dans l'infrastructure mondiale de santé humaine et animale, à la mesure de la gravité des menaces de maladies émergentes et réémergentes qui pèsent sur les populations humaines, les animaux domestiques et la faune sauvage. Le renforcement des capacités de surveillance sanitaire mondiale humaine et animale, ainsi que le partage clair et rapide d'informations (tenant compte des barrières linguistiques), ne peuvent que contribuer à améliorer la coordination des interventions entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les institutions de santé publique et animale, les fabricants de vaccins et de produits pharmaceutiques, et les autres parties prenantes.
10. Établissant des relations de collaboration entre les gouvernements, les populations locales et les secteurs public et privé (notamment à but non lucratif) afin de relever les défis de la santé mondiale et de la conservation de la biodiversité.
11. Fournissant des ressources et un soutien adéquat aux réseaux mondiaux de surveillance sanitaire de la faune sauvage, qui échangent des informations sur les maladies avec les communautés de santé publique et de santé animale, dans le cadre de systèmes d'alerte précoce pour l'émergence et la résurgence des menaces sanitaires.
12. Investissant dans l'éducation et la sensibilisation des populations du monde entier, et influencer le processus décisionnel afin de mieux faire reconnaître la nécessité de mieux comprendre les liens entre la santé et l'intégrité des écosystèmes pour améliorer les perspectives d'une planète plus saine.

afnor

AFNOR SPEC

11 rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
T. +33 (0)1 41 62 80 00

www.afnor.org